



Association d'intérêt général

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

Centre Maternel

Bilan de l'activité

2024

La mise en place en 2003 d'un service spécialisé dédié à l'enfance au sein de notre association résulte de la signature d'une convention avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne. Celle-ci visait à offrir un accueil aux mères accompagnées d'enfants de moins de trois ans, en réponse à une hausse notable de ces situations constatée en 2002. Cette évolution ayant mis en évidence la nécessité d'adapter nos dispositifs pour mieux répondre à ces besoins croissants, une première convention a été signée le 15 février 2003, assurant le financement de 20 places spécifiquement dédiées à cette population.

Face à une demande toujours plus importante et à la réussite de l'initiative, le nombre de places a rapidement été porté à 30, conformément à une convention révisée le 1^{er} novembre 2003. En septembre 2008, devant l'augmentation continue des besoins, le nombre de places a encore été élargi à 47, réparties entre 20 places pour les mères et 27 pour leurs enfants.

En 2018, notre association a approfondi son partenariat avec le Conseil Départemental. Cette collaboration a permis l'habilitation de 30 situations au sein du Centre Maternel, dont une prenant en charge un couple avec un enfant de moins de

trois ans dans le cadre de la prévention précoce. L'habilitation a été pensée en intégrant les compétences nécessaires pour répondre à l'évolution des profils et des besoins des familles, assurant ainsi une prise en charge ajustée et cohérente.

Les objectifs actuels du Centre Maternel se concentrent sur plusieurs axes : évaluer les situations familiales de manière approfondie, soutenir le développement des compétences parentales, et proposer des alternatives adaptées, tout en garantissant la protection de l'enfant dans un environnement sécurisé et serein.

Le projet de service a été conçu pour répondre de façon opérationnelle à ces enjeux, avec un accompagnement global et individualisé, afin de favoriser le bien-être et le développement des familles que nous accompagnons.

TÉMOIGNAGE de M^{me} M.

*« Les professionnelles sont formidables.
L'endroit est bien, et calme. »*



1. LES LOCAUX D'HÉBERGEMENT DU CENTRE MATERNEL



► DIFFÉRENTS TYPES D'HÉBERGEMENTS ADAPTÉS AUX BESOINS

En 2024, les locaux d'hébergement du Centre Maternel sont organisés pour offrir un accueil adapté aux besoins des mères et de leurs enfants. Les différents types de sites d'hébergement sont répartis comme suit.

Sites collectifs

Le Centre Maternel dispose de *quatre sites collectifs répartis sur les communes de Villeneuve-le-Roi, Orly et Choisy-le-Roi*. Ces sites, conçus pour accueillir entre quatre et six mères, chacune accompagnée d'un ou deux enfants, sont entièrement meublés et équipés en matériel de puériculture. Ils offrent un environnement sécurisé pour les situations les plus vulnérables, avec l'étayage quotidien de l'équipe professionnelle sur place.

Les sites collectifs permettent une évaluation initiale de la relation mère-enfant et un accompagnement de proximité. Chaque site dispose d'un bureau où les professionnelles peuvent travailler sur place. Ces espaces sont situés dans des zones pavillonnaires, proches des commerces et des transports, ce qui permet aux mères accueillies d'accéder facilement aux commodités.

Un des sites est également équipé de *deux studios adaptés aux personnes en situation de handicap*, permettant d'accueillir un public spécifique. Les espaces communs partagés, tels que les cuisines, salles de bains, salles à manger, ainsi que les salles de réunion et de motricité, ont été pensés pour favoriser le bien-être des enfants et la sécurité des mères.

Pour assurer une sécurité optimale, chaque site est équipé d'un système de vidéosurveillance, relié aux ordinateurs des professionnelles, permettant de contrôler les entrées et sorties. En 2024, un

renforcement de la sécurité a été réalisé par l'installation de vidéophones à l'entrée des sites collectifs et de badges d'accès, notamment pour répondre aux risques liés aux ex-compagnons violents ou aux comportements addictifs des mères.

Appartements en diffus

En complément des sites collectifs, le Centre Maternel propose cinq appartements en diffus, dont un partagé qui peut accueillir deux mères avec enfants, chacune disposant d'une chambre individuelle. Ces appartements, situés à proximité des sites collectifs, offrent un environnement plus autonome pour les mères ayant démontré une certaine stabilité, généralement après un passage dans les sites collectifs. Ils permettent de préparer les mères en semi-autonomie avant leur sortie du Centre Maternel. La proximité des sites collectifs permet aux professionnelles d'intervenir de manière continue auprès des familles.

Espaces dédiés aux jeunes enfants

Au sein des sites collectifs, des espaces spécifiques ont été aménagés pour les jeunes enfants. Ces espaces accueillent des ateliers d'éveil et des activités partagées entre mères et enfants, encadrées par des professionnelles. Ces ateliers ont lieu deux fois par semaine, favorisant ainsi la socialisation et le développement des enfants. Les mères et enfants hébergés dans les appartements sont également invités à participer à ces moments d'échange et de stimulation.

TÉMOIGNAGE

de M^{me} B., arrivée au Centre Maternel le 14 mai 2024

« Avant mon arrivée au Centre Maternel, j'étais très triste ; à mon arrivée, tout a changé. Les éducatrices m'ont bien accueillie, et m'ont épaulée. Elles m'ont soutenue dans ce que l'éducation de mon fils avait de positif. Elles m'ont appris beaucoup de choses. Je me sentais bien avec elles, en sécurité. Je peux dire que c'était la première fois que j'étais entourée de personnes qui s'inquiétaient pour moi et mon fils, qui se demandaient comment j'allais ou si je me sentais bien, et qui étaient sincères avec moi. Elles se sont bien occupées de mon fils et moi. J'espère que cela durera un peu plus longtemps. Merci beaucoup. »

Le Centre Maternel offre une diversité de solutions d'hébergement, allant des sites collectifs aux appartements en diffus, permettant une prise en charge progressive et adaptée aux besoins individuels de chaque famille. L'ensemble du dispositif est conçu pour garantir la sécurité, le bien-être et le développement des mères et de leurs enfants, tout en favorisant le développement de leur autonomie.

▶ LES TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT

Dans le cadre de l'amélioration de nos infrastructures, plusieurs projets ont été entrepris pour garantir confort et sécurité sur nos différents sites. Nous avons ainsi conçu en 2022 **un Plan prévisionnel d'investissement (PPI)** que nous mettons en œuvre chaque année pour atteindre nos objectifs de réaménagement et de travaux établis sur une période de cinq ans.

Tout d'abord, **le programme de renouvellement du mobilier** a été poursuivi afin de moderniser et d'améliorer l'ambiance des espaces de vie. De plus, des travaux ont été effectués pour offrir aux résidents un espace plus accueillant et fonctionnel.

Par ailleurs, **des travaux de modernisation** et la sécurisation des escaliers ont été réalisés, ainsi que le renouvellement du mobilier dans les espaces collectifs. Ces améliorations visent à rendre les espaces communs plus agréables, lumineux et conviviaux pour les résidents. Avec l'aide des résidentes, les professionnelles ont effectué un gros travail de décoration dans les parties collectives (salon, salle à manger, grâce à des affichages, des peintures...) De plus, chaque chambre est maintenant personnalisée avec des affichages, des photos...

Enfin, pour assurer la sécurité des résidents, en particulier des enfants, une barrière a été installée dans le jardin d'un des sites collectifs pour séparer l'avant de la maison de l'espace vert. Un barnum a également été mis en place, créant ainsi un coin jeu extérieur adapté et sécurisé pour les enfants.

Ces actions témoignent de notre engagement à offrir **un environnement à la fois moderne, sécurisé et agréable** en garantissant toujours l'accueil dans des conditions dignes et adaptées.

2. LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ AU CENTRE MATERNEL

Le Centre Maternel a pour mission essentielle de protéger et de sécuriser les mères accueillies, garantissant ainsi la sécurité matérielle et affective de leurs enfants, qu'ils soient déjà nés ou à naître. Le rôle du centre est de fournir une prise en charge physique et matérielle pour les mères et leurs enfants, posant ainsi les bases d'un soutien à la parentalité. Celui-ci se veut préventif, en accompagnant l'émergence ou le renforcement des compétences parentales, et en assurant une évaluation continue de la relation mère-enfant.

L'objectif principal est de favoriser le bien-être des enfants, tant sur le plan physique que psychologique, tout en veillant à leur sécurité et en soutenant la mère dans son développement parental. Pour ce faire, une équipe pluridisciplinaire offre un suivi individualisé et régulier, basé sur l'observation, l'utilisation d'outils d'évaluation adaptés et une attention particulière aux besoins des mères et de leurs enfants.

► UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE ET BIENVEILLANT

La parentalité repose sur l'établissement d'un lien affectif entre la mère et l'enfant, dès la naissance. Ce lien se construit autour de la protection, de la confiance et de l'attention. C'est dans ce processus que les professionnelles du Centre Maternel interviennent, soutenant les mères ou futures mères dans leur cheminement vers la parentalité. Elles les accompagnent pour leur permettre de développer les compétences nécessaires qui leur permettront d'offrir à leur enfant un environnement propice à son épanouissement.

Ce soutien inclut des ateliers visant à renforcer l'estime de soi des mères, animés par une socio-esthéticienne. L'accompagnement s'étend à tous les aspects de la vie quotidienne, y compris l'alimentation, l'hygiène, le sommeil, la sécurité et le développement émotionnel et affectif de l'enfant. Les mères bénéficient ainsi d'un accompagne-

ment de proximité, leur permettant d'acquérir des compétences et de renforcer leur confiance en leurs capacités parentales.

► LES ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Les actions éducatives menées par le Centre Maternel ont plusieurs objectifs :

- valoriser le rôle fondamental du parent comme premier éducateur de son enfant ;
- promouvoir le bien-être de l'enfant et de la mère à travers des interventions adaptées ;
- apporter un soutien rassurant aux parents, en tenant compte de leur contexte familial et social ;
- renforcer la confiance des parents dans leurs compétences éducatives, tout en les encourageant dans leur rôle parental.

► L'ACCOMPAGNEMENT À L'AUTONOMIE ET LE DÉVELOPPEMENT DES SAVOIR-FAIRE QUOTIDIENS

Pour favoriser l'autonomisation des mères, des apprentissages pratiques sont proposés. Ces échanges se concentrent sur des aspects variés de la vie quotidienne, comme la gestion du budget, l'aménagement du logement, les démarches administratives et professionnelles, ainsi que la gestion des relations familiales et personnelles. L'objectif est d'aider les mères à acquérir une autonomie progressive tout en garantissant un soutien constant de la part des professionnelles.

L'accompagnement est également renforcé par l'utilisation d'outils spécifiques, tels que le contrat d'accueil individualisé (CAI) et des trames d'évaluation de l'autonomie, permettant de suivre l'évolution de chaque situation de manière précise.

► L'INTERVENTION DES PROFESSIONNELLES DE LA PETITE ENFANCE

Les professionnelles de la petite enfance, telles que les éducatrices de jeunes enfants et les auxiliaires de puériculture, jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des mères. Présentes au quotidien, elles offrent un soutien personnalisé, évaluent les compétences parentales et veillent au bien-être des enfants. Leur travail croise celui des référentes sociales, permettant ainsi une évaluation globale des situations et un suivi cohérent.

► LE SOUTIEN DANS LES ASPECTS SPÉCIFIQUES DE LA PARENTALITÉ

L'accompagnement à la parentalité couvre différents aspects de la vie quotidienne, chacun ayant des enjeux spécifiques dans le développement de l'enfant et le rôle parental.

- **L'alimentation** du tout-petit est bien plus qu'un besoin biologique : elle constitue un moment clé d'interaction et de construction du lien mère-enfant.



Des difficultés peuvent survenir, comme le refus de s'alimenter, les régurgitations ou une hypersensibilité aux textures. Le rôle des professionnelles est d'accompagner la mère dans l'identification de ces difficultés et de l'aider à établir un cadre alimentaire serein. Des ateliers de préparation de repas, de purées maison et des conseils adaptés à l'âge de l'enfant font partie de l'accompagnement.

- **L'hygiène et les soins quotidiens** sont aussi des moments privilégiés de lien affectif. Les professionnelles aident les mères à apprendre et à pratiquer les soins de base (bain, change, soins du cordon), tout en renforçant le lien maternel au travers de ces gestes quotidiens.
- **Le sommeil** est crucial pour le développement global de l'enfant. Les professionnelles accompagnent les mères dans l'instauration de rythmes réguliers et adaptés, favorisant ainsi un bon développement cognitif et physique. Elles conseillent sur l'organisation du sommeil, l'aménagement de l'environnement et l'instauration de routines rassurantes pour l'enfant.

Le Centre Maternel met en place un accompagnement bienveillant et global, visant à renforcer les compétences parentales et à favoriser le développement de l'autonomie des mères. Par une étroite collaboration de l'équipe pluridisciplinaire, le soutien à la parentalité est adapté aux besoins spécifiques de chaque famille, dans le respect de l'enfant et de son développement. Grâce à une approche personnalisée et à des interventions pratiques, les mères bénéficient d'un environnement sécurisé et d'un accompagnement constant, garantissant ainsi une prise en charge complète et cohérente pour un épanouissement optimal de la famille.

► LE TRAVAIL AUTOUR DE LA PÉRINATALITÉ

L'équipe du Centre Maternel joue également un rôle crucial dans la prévention précoce en développant un accompagnement autour de la périnatalité. Cette période sensible nous permet d'accompagner les jeunes femmes dans leur futur rôle de mère. Ce travail passe par :

- l'aide à la préparation de la valise de la mère et du bébé pour la maternité, ainsi que l'aménagement de la chambre en vue du retour ;

- un travail d'écoute et d'information concernant les questions relatives à la grossesse, à l'accouchement et aux soins du nouveau-né ;
- des temps d'échanges et de partage d'expériences, de savoirs et de savoir-faire autour des compétences parentales et des besoins du nourrisson ;
- une vigilance sur l'état physique et psychique de la mère après l'accouchement et les semaines suivantes afin de prévenir les troubles de la relation mère-bébé et la dépression post-partum ;
- des proposition de visites à la maternité ;
- la présentation à la mère des partenaires utiles sur le territoire et la mise en relation avec ceux-ci.

▶ LES ATELIERS ÉDUCATIFS ET LES ACTIONS COLLECTIVES GARANTISSANT L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Les professionnelles proposent différentes formes d'ateliers qui font l'objet d'un planning mensuels transmis aux familles.

Les sorties extérieures mensuelles

Une fois par mois, l'équipe propose aux mères et enfants accueillis une sortie extérieure dans des lieux adaptés à l'âge des enfants. Ces sorties ont pour objectif de faire découvrir aux enfants et aux mères de nouvelles expériences, de permettre aux mères de partager des moments privilégiés avec leur enfant. Elles favorisent également les échanges entre les mères des différents sites collectifs afin de créer des liens et de sortir de l'isolement social dans lequel elles se trouvent, prévenant ainsi certains troubles de santé mentale.

Elles offrent également aux professionnelles l'opportunité d'observer le comportement de la dyade mère-enfant à l'extérieur, et permettent souvent une écoute plus libre et naturelle, en dehors du cadre formel, favorisant des échanges plus spontanés et précieux pour la continuité de la relation éducative.

Un espace-repère : la salle de jeux

La salle de jeux est un espace essentiel, conçu pour offrir aux familles un environnement ludique, éducatif et stimulant, favorisant le développement



TÉMOIGNAGE

de M^{me} H., arrivée au Centre Maternel le 23 juillet 2024

« J'ai été très bien accueillie par l'équipe, qui est très sympa et à l'écoute. Nous faisons des activités tous ensemble. Je me sens très bien. »

de l'enfant et renforçant les liens parent-enfant. Aménagée avec soin, elle propose des équipements variés adaptés aux différents âges et besoins des tout-petits : jouets éducatifs, matériaux de création artistique, installations favorisant l'exploration sensorielle et motrice...

Ce lieu joue un rôle central dans l'accompagnement des familles. Les professionnelles du Centre Maternel y organisent *des activités structurées*, qu'il s'agisse de moments d'accueil individuels ou collectifs. Ces temps encadrés permettent non seulement de stimuler les enfants à travers des jeux et ateliers adaptés, mais aussi de soutenir les mères dans leur rôle éducatif. Les professionnelles apportent des conseils personnalisés, partagent des astuces éducatives et favorisent les échanges entre familles, créant ainsi une dynamique de soutien et d'entraide.

En parallèle, *la salle de jeux est également accessible en libre-service*, les familles pouvant s'y rendre en autonomie, sans encadrement professionnel.



TÉMOIGNAGE

de M^{me} T.

« Au sein du Centre Maternel, je me sens bien. J'ai été écoutée et soutenue. Les professionnels m'ont bien aidée. Elles ont été gentilles avec mon fils et moi. »

Cette liberté d'accès offre aux mères et à leurs enfants une opportunité précieuse de passer du temps de qualité ensemble dans un cadre sécurisé et enrichissant. Elle encourage aussi l'initiative et la créativité des parents, qui peuvent découvrir de nouvelles façons de jouer et d'interagir avec leurs enfants.

En plus d'être un espace de détente et de plaisir, la salle de jeux contribue au développement global des enfants. Elle stimule leur imagination, renforce leur motricité et leur permet d'apprendre à interagir avec d'autres dans un contexte social. Pour les mères, c'est aussi un lieu de répit, d'apprentissage et de partage, où elles peuvent observer, expérimenter et tisser des liens avec d'autres familles.

Ainsi, la salle de jeux dépasse sa simple fonction récréative pour devenir un espace clé dans le soutien à la parentalité et le développement des enfants, unissant ludisme, apprentissage et interaction sociale dans un environnement adapté et bienveillant.

La présence au quotidien de l'équipe

En complément des activités formelles, les rencontres informelles dans la vie quotidienne jouent un rôle important. Ces moments spontanés sont valorisés car ils permettent d'observer, d'échanger ou d'intervenir de manière plus souple, notamment pour les personnes qui ont plus de difficultés à s'exprimer dans des cadres formalisés (entretiens individuels par exemple).

Ces accompagnements sont particulièrement adaptés dans certaines situations de fragilité, notamment lorsque le parent a besoin de soutien pour aborder un environnement ou une rencontre spécifique.

3. L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DU CENTRE MATERNEL ET SON FONCTIONNEMENT

L'équipe éducative du Centre Maternel est composée de diverses professionnelles : des éducatrices de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture, des éducatrices spécialisées et une conseillère en économie sociale et familiale. Cette approche pluridisciplinaire permet d'offrir **une perspective croisée sur les situations**, d'objectiver l'évaluation du lien mère-enfant et de proposer un accompagnement à la fois adapté aux besoins et sécurisé, tant de l'enfant que du parent. Conformément à la mission de protection de l'enfance, l'ensemble des professionnelles veille au bien-être de l'enfant, en observant attentivement son quotidien ainsi que son environnement familial et social grâce à l'organisation mise en place.

En effet, les professionnelles sont réparties sur chacun des sites dont elles ont la référence. On retrouve ainsi sur chacun des collectifs une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture et une référente sociale. Les sites collectifs sont équipés de bureaux afin de recevoir les mères en toute confidentialité.

TÉMOIGNAGE

de M^{me} H.

« Mon arrivée au Centre Maternel s'est bien passée. Ma fille et moi avons été bien accueillies. Ici, au Centre Maternel, je me sens chez moi, je me sens bien. Au début, la situation était nouvelle et étrange pour moi. C'était difficile de s'adapter. Mais maintenant, ça va beaucoup mieux. Je me sens encore mieux quand les professionnelles sont présentes dans le Centre Maternel. Ce sont de bonnes personnes, qui travaillent dur. Bravo à vous toutes. »

Afin d'assurer un accompagnement global de la femme et de son enfant, l'équipe éducative est constituée de trois fonctions professionnelles complémentaires. **Le rôle et les missions de chacune sont expliqués aux mères** dès leur admission, ce qui leur permet de comprendre « qui fait quoi » et de solliciter l'interlocutrice la plus adaptée.

Chaque membre de l'équipe, par sa compétence spécifique et grâce au regard croisé, joue un rôle primordial dans le repérage et l'évaluation du danger ou du risque de danger pour l'enfant de manière précoce. De plus, le travail de proximité au quotidien permet également d'analyser les compétences et les capacités maternelles et de suivre leur évolution.

► LA RÉFÉRENTE SOCIALE

La référente sociale joue un rôle clé dans **l'accompagnement autour des démarches administratives**, notamment concernant l'ouverture des droits sociaux. Ce rôle consiste à aider les personnes à accéder aux droits auxquels elles peuvent prétendre, qu'il s'agisse d'aides sociales, de prestations familiales ou d'allocations chômage. Elle guide les mères dans les démarches complexes de régularisation administrative en lien avec les différents acteurs du territoire, les aidant à repérer les différents acteurs du territoire et ainsi à gagner en autonomie dans leurs démarches.

En parallèle, la référente sociale collabore étroitement avec des structures telles que le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), qui intervient dans la gestion des demandes d'hébergement d'urgence et de réinsertion. Elle participe à l'évaluation des situations des mères et de leur enfant afin de **les orienter vers les solutions d'hébergement ou de logement** les plus adaptées à leur sortie du Centre Maternel, qu'il s'agisse de centres d'hébergement, de logements temporaires voire de solutions pérennes.

Le travail de réorientation inclut également l'accompagnement des personnes vers des dispositifs comme le Dispositif logement social (DLS), qui vise à favoriser l'accès à un logement stable pour les ménages en difficulté, ou encore le Droit au logement opposable (Dalo), un recours juridique permettant aux personnes sans logement de faire valoir leur droit à un logement digne. La référente sociale accompagne les mères accueillies dans les points d'accès au droit de la ville.

► LA RÉFÉRENTE ENFANCE

La référente enfance joue un rôle fondamental dans l'accompagnement et l'observation du développement des enfants en bas âge, en étant particulièrement attentive aux besoins et aux signaux verbaux comme non-verbaux qu'ils expriment. Elle collabore étroitement avec les mères pour construire des actions concrètes visant à favoriser l'épanouissement global de l'enfant. Cette démarche repose sur **une approche bienveillante et individualisée**, prenant en compte l'environnement familial et les particularités de chaque enfant.

En tant qu'éducatrice de jeunes enfants, elle veille de près à **l'hygiène et au bien-être des tout-petits**, s'assurant qu'ils grandissent dans un cadre sain et sécurisant. Son rôle ne se limite pas à une simple surveillance, mais inclut aussi un accompagnement actif des parents, notamment dans leur rôle d'éducateurs quotidiens. Elle les aide à adopter les bonnes pratiques pour soutenir leur enfant dans l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne, comme s'habiller, se nourrir, ou encore développer leur motricité et l'éveil. Cela implique de fournir des conseils adaptés sur l'alimentation, l'habillement, et d'encourager des activités physiques et motrices qui favorisent le développement psychomoteur de l'enfant.

Au-delà de ces tâches du quotidien, la référente enfance contribue aussi à **la planification d'activités éducatives et de sorties pédagogiques**. Ces initiatives ont pour objectif de stimuler la curiosité des enfants et de leur offrir des expériences enrichissantes à l'extérieur du cadre familial ou institutionnel. À travers ces sorties, elle peut observer les progrès réalisés par les enfants dans des contextes variés, tout en identifiant les domaines où ils rencontrent des difficultés, que ce soit sur le plan social, cognitif ou physique.

Ces observations permettent d'évaluer et de mieux comprendre les besoins spécifiques de chaque enfant et d'ajuster les interventions pédagogiques en conséquence. Le travail de la référente enfance se veut ainsi à la fois préventif et éducatif, en soutenant non seulement le bien-être immédiat des enfants, mais aussi leur développement à long terme. L'objectif final est de **créer un environnement où l'enfant peut s'épanouir pleinement**, tout en accompagnant la mère pour qu'elle puisse jouer un rôle actif et conscient dans le processus d'éveil et de développement de son enfant.

► L'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

L'auxiliaire de puériculture joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des mères et de leurs enfants, en intervenant directement dans les actes du quotidien. Son approche repose sur le principe de **« faire avec » la mère**, en l'accompagnant pas à pas dans l'acquisition des compétences parentales. Cet accompagnement concerne plusieurs aspects de la vie quotidienne, comme l'hygiène dans le lieu de vie, où l'auxiliaire aide la mère à instaurer des routines de soin et de propreté, tant pour elle-même que pour ses enfants.

Elle intervient également dans **l'organisation de l'espace domestique**, en guidant la mère sur la manière d'aménager l'environnement pour qu'il soit à la fois fonctionnel et sécurisant pour le jeune enfant. Cela inclut des conseils pratiques sur l'agencement des pièces, le rangement des objets dangereux, ou encore la création d'un espace de jeu adapté.

Concernant **la gestion des courses alimentaires**, l'auxiliaire de puériculture accompagne la mère dans le choix des produits adaptés à une alimentation équilibrée, tout en tenant compte des besoins nutritionnels spécifiques des tout-petits. Elle peut aussi l'assister dans la gestion du budget familial, en l'aidant à planifier et à prioriser les achats pour assurer une alimentation saine tout en respectant les contraintes financières, en lien avec les référentes sociales dans le cadre de l'accompagnement dans la gestion budgétaire, avec la mise en place si nécessaire d'un dossier de surendettement, d'une mesure d'accompagnement social personnalisé (Masp) ou d'une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MAJBF).



De plus, l'auxiliaire de puériculture est particulièrement attentive aux **soins spécifiques des jeunes enfants**, comme les soins d'hygiène corporelle, le bain, le change, ou encore les soins médicaux de base en cas de petits maux. C'est elle qui est en lien avec les services de Protection maternelle et infantile (PMI) de secteur où sont suivis tous les enfants accueillis au Centre Maternel. Elle s'assure que la mère acquière les compétences nécessaires pour offrir à son enfant les soins adaptés, en renforçant sa confiance dans son rôle parental. Cette approche bienveillante et progressive permet de renforcer les liens entre la mère et l'enfant tout en consolidant les compétences parentales.

Outre ces tâches directement liées au quotidien des familles, l'auxiliaire de puériculture veille à **l'état des logements**, qu'il s'agisse des appartements individuels, des chambres ou des espaces communs. Elle collabore étroitement avec l'agent technique pour garantir un environnement propre, sûr et adapté aux besoins des enfants. La sécurité physique est une priorité, mais l'auxiliaire de puériculture est également soucieuse du bien-être

affectif des enfants, en veillant à ce que l'espace de vie soit accueillant et propice à l'épanouissement émotionnel des tout-petits.

► LES OUTILS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les référentes sociales et enfance ainsi que l'auxiliaire de puériculture sont également amenées à assumer un certain nombre de tâches administratives, incluant la rédaction de notes sociales et de demandes de prolongation de prise en charge lorsque la situation le nécessite. Elles peuvent également avoir à rédiger des informations préoccupantes et/ou des signalements en cas de situations alarmantes concernant la sécurité ou le bien-être des enfants, conformément aux obligations de signalement.

De plus, elles participent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des **contrats d'accompagnement individualisé**. Ces contrats sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques de chaque famille, en formalisant un plan d'action personnalisé.

Ce travail de formalisation permet de clarifier les objectifs à atteindre, de coordonner les interventions des différents professionnels et d'offrir un suivi adapté et cohérent à chaque situation. L'objectif final de cet accompagnement est d'aider les familles à acquérir une plus grande autonomie, tant sur le plan matériel que sur le plan éducatif et affectif.

L'équipe du Centre Maternel participe également aux instances d'évaluation, d'élaboration et de réflexion avec les partenaires telles que les synthèses, les concertations, les commissions locales éducatives.

► L'ÉQUIPE DE VEILLE

Les agents de service intérieur et des surveillants de nuit travaillent de 16h à 12h30 et de 12h à 9h30 en semaine. Ils travaillent également les week-end et jours fériés ; une présence est ainsi assurée 24 h/24 et 7 j/7. Leur mission est d'assurer la sécurité des femmes, des enfants et des locaux, la nuit et les week-ends. Ainsi ils effectuent des passages tant sur les sites collectifs que sur les appartements en diffus. Toutes les mères accueillies peuvent les joindre en cas de besoin et la proximité géographique de l'ensemble de nos locaux d'hébergement permet une intervention rapide en cas d'urgence.

L'agent de service intérieur travaille en étroite collaboration avec l'équipe éducative ; en effet, leurs horaires se chevauchent, ce qui leur permet d'échanger sur les points de vigilances et autres informations. En plus de ces échanges, chaque bureau dispose d'un cahier de transmission dans lequel les professionnels notent les informations nécessaires afin d'assurer une continuité de prise en charge et une cohérence dans l'accompagnement des familles.

TÉMOIGNAGE

de M^{me} N.

« Je n'aime pas devoir rentrer à 19 heures. Cette règle est difficile à respecter. J'adore le Centre Maternel : j'aime vraiment faire des sorties, rencontrer des gens, parler ou encore découvrir des lieux. Dans ma vie d'avant, je n'ai jamais eu le privilège de faire tout ça. »

Par ailleurs, l'agent de service intérieur participe également une fois par mois à une partie de la réunion de service, et les surveillants de nuits rencontrent l'équipe éducative une fois par semaine le matin et une fois par trimestre en réunion d'équipe. En allant au-delà des échanges écrits, ces rencontres favorisent une meilleure communication et participent ainsi à une prise en charge globale et cohérente des familles.

► LES RÉUNIONS AU CENTRE MATERNEL

Les groupes d'analyse de pratique (GAP), organisés une fois par mois, offrent aux professionnelles un moment de recul sur leurs pratiques. Ils créent un espace d'échange où elles peuvent échanger autour des situations complexes qu'elles rencontrent. Animés par un psychologue externe, ces GAP fournissent un soutien précieux pour aider les professionnelles à prendre du recul et à faire évoluer leurs pratiques.

Pour favoriser un fonctionnement optimal et approfondir la réflexion sur les situations individuelles, nous avons mis en place plusieurs initiatives. Tout d'abord, nous avons accru la fréquence et la qualité **des temps de réunion et des séances de travail au sein de l'équipe pluridisciplinaire**. Ces moments permettent d'échanger, de partager des informations et des analyses, et de construire ensemble des réponses adaptées aux besoins spécifiques de chaque famille accueillie.

Les réunions d'équipe ont lieu une fois par semaine et sont animées par la cheffe de service.

Un temps de réunion organisationnelle hebdomadaire est également mis en place afin de traiter les questions d'organisation du service (sorties, planning d'activités, planning des conseils de maison...).

Parallèlement, nous avons développé des **monographies** pour approfondir l'étude des situations individuelles. Ces instances, guidées par un outil d'évaluation, permettent une analyse approfondie des parcours, des besoins et des ressources de chaque famille, favorisant ainsi une approche personnalisée de la prise en charge. Ces instances de réflexion permettent également à l'équipe de prendre du recul vis-à-vis des situations les plus complexes et donc de se montrer innovante en adaptant l'accueil et l'accompagnement aux spécificités

des situations des familles. Cette démarche vise à garantir une prise en charge individualisée, tenant compte de la singularité de chaque situation, tout en favorisant une approche globale et coordonnée.

De plus, nous accordons une attention particulière au **parcours de vie** des résidents avant leur arrivée dans notre Centre Maternel. Comprendre leur histoire, leurs expériences passées et les traumatismes éventuels qu'ils ont pu traverser est essentiel pour adapter notre accompagnement et répondre à leurs besoins spécifiques. En accentuant la prise en compte de leur parcours de vie, nous sommes mieux armés pour proposer un soutien adapté et individualisé.

▶ LES SÉANCES DE TRAVAIL PAR FONCTION PROFESSIONNELLE

En 2024, en plus des séances de travail mensuelles, des groupes de travail entre pairs ont été mis en place, ce qui a permis de développer un certain nombre d'outils.

Ainsi, les éducatrices de jeunes enfants ont travaillé à l'élaboration d'une **trame d'observation du jeune enfant et de l'évaluation des compétences parentales**. Cet outil prend en compte le contexte social et familial. Il a été conçu afin de permettre



d'évaluer la situation de l'enfant, d'identifier les besoins spécifiques, les compétences parentales et de définir ainsi des objectifs adaptés. Sur le long terme, il permet à l'équipe de suivre l'évolution tant de l'enfant que des compétences de la mère. En analysant régulièrement les observations recueillies, nous pouvons ajuster nos pratiques et proposer des interventions personnalisées pour favoriser le bien-être et le développement optimal des enfants. De plus, cette grille sert également de support pour aider les professionnelles à objectiver leur observation sur des situations complexes.

Les auxiliaires de puériculture ont travaillé sur l'élaboration d'un **répertoire recensant tous les partenaires médicaux de proximité** : pédiatre, kinésithérapeute, dentiste, sage-femme, gynécologue... Elles travaillent également à l'organisation d'interventions par des professionnels de la PMI sur les différents sites collectifs autour de thèmes tels que l'alimentation, le sommeil, la prévention des risques domestiques ou le suivi gynécologique.

Les référentes sociales ont quant à elles travaillé sur l'élaboration d'une **grille d'autonomie** permettant aux mères, accompagnées de leur référente, d'évaluer leur degré d'autonomie et son évolution, et de préparer ainsi une sortie sécurisée du Centre Maternel. Une trame a également été produite avec les différentes démarches administratives à réaliser, par ordre de priorité, durant les trois premiers mois de prise en charge.

L'équipe du Centre Maternel a également participé à **différentes formations** en 2024 :

- deux professionnelles ont participé à la formation Sauveteur secouriste au travail ;
- trois ont participé à la formation sur la prévention des accidents domestiques ;
- six ont participé à la formation intitulée Droits des usagers et bienveillance ;
- cinq ont participer à une formation sur l'accompagnement des femmes victimes de violence ;
- enfin, l'ensemble de l'équipe a été formé aux gestes de premiers secours pour les enfants et nourrissons.



4. L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET LES MISSIONS SPÉCIFIQUES EN CENTRE MATERNEL

► L'OBSERVATION : UN OUTIL ESSENTIEL

L'observation est cruciale pour :

- identifier le stade de développement de l'enfant et ajuster l'environnement relationnel et matériel en fonction de ses besoins ;
- détecter d'éventuels troubles ou retards de développement pour orienter l'enfant vers des professionnels compétents, tout en proposant des activités adaptées au sein du Centre Maternel ;
- évaluer la relation mère-enfant, en identifiant les facteurs qui favorisent ou entravent la création d'un lien sécurisant ;
- analyser les effets des actions menées sur l'enfant et/ou le parent, afin de réajuster l'accompagnement si nécessaire ;
- accompagner la mère en lui expliquant ce que fait son enfant pour l'aider à comprendre les compétences et les besoins de celui-ci ;
- prévenir et alerter sur les situations de danger.

► L'ÉCOUTE : UNE COMPÉTENCE CLÉ

L'écoute permet de :

- rejoindre la personne là où elle se trouve réellement, afin d'éviter de fixer des objectifs déconnectés de la réalité familiale ;
- identifier un épuisement maternel, pouvant nuire à la relation mère-enfant et au développement de ce dernier ;
- réduire le sentiment d'isolement ressenti par certains parents.

Chaque professionnel du Centre Maternel partage régulièrement ses observations en équipe pluri-

disciplinaire, afin de coordonner les actions de manière cohérente et transversale pour un accompagnement global.

► LE TRAVAIL AUTOUR DU SAVOIR-HABITER

Le Centre Maternel est aussi un lieu où se construit un apprentissage du savoir-habiter. En effet, le savoir-habiter dépasse la simple occupation d'un espace, il implique des dimensions sociales, psychologiques et pratiques, indispensables à la transition vers une autonomie durable. Pour de nombreuses résidentes, apprendre à « habiter » est une étape dans un processus de reconstruction personnelle et sociale.

Chaque famille peut avoir des attentes spécifiques, impliquant une adaptation et une prise en compte individuelle de la part de l'équipe. En effet, il est souvent compliqué, pour les mères, d'investir l'espace d'un lieu d'hébergement transitoire. De plus, le partage d'espaces communs en site collectif avec des personnes aux parcours variés et de cultures différentes exige des capacités de négociations et d'adaptation.

Ainsi, l'équipe du Centre Maternel est mobilisée au quotidien dans l'accompagnement au savoir-habiter à travers les axes suivants :

- **Favoriser l'appropriation des lieux.** Les professionnelles s'appliquent à rendre l'environnement accueillant et fonctionnel pour que les résidentes s'y sentent bien, malgré son caractère temporaire. Cela passe par la décoration et la personnalisation des chambres (photos de la mère et de l'enfant, etc.), la décoration et l'aménagement des espaces communs.
- **Créer un cadre structurant et favoriser l'autonomie.** Sur chacun des sites collectifs, un planning des tâches ménagère est co-construit avec les résidentes. Cela permet ainsi de proposer des

règles de vie collective claires et bienveillantes, encourage leur adhésion. En effet, l'équipe en impliquant les résidentes renforce leur sentiment de responsabilité et d'appartenance.

- **Disposer d'espaces d'expression collective.** La mise en place de temps d'échange, à travers les conseils de maison et/ou les repas collectifs permettent aux résidentes d'exprimer leurs ressentis, proposer des idées et participer activement à la vie quotidienne.
- **Renforcer les compétences.** À travers l'organisation d'ateliers pratiques (gestion budgétaire, cuisine, activités manuelles), les professionnelles contribuent à valoriser les compétences des femmes accueillies et à renforcer leur confiance en elles. Ces ateliers permettent également aux mères d'apprendre de nouvelles pratiques.
- **Soutenir la gestion des conflits.** Dans un cadre collectif, des tensions peuvent émerger. L'organisation mensuelle des conseils de maison permet de réguler les conflits et d'échanger avec les mères sur l'organisation des tâches ménagères.

En effet, il est essentiel de co-construire et d'impliquer les mères dans la recherche de solutions. Cette démarche participative permet d'ancrer les interventions dans la réalité de terrain.

Accompagner au savoir-habiter en Centre Maternel, c'est aider les mères à transformer un lieu temporaire en un espace de vie porteur de dignité, de reconstruction et d'autonomie. Cet accompagnement, qui allie approche individuelle et dynamique collective, joue un rôle clé dans leur parcours et leur autonomie.

▶ LES SORTIES DU CENTRE MATERNEL

Nous constatons que le nombre de sorties en hôtel est stable par rapport à 2023 et ce, grâce à un travail spécifique mené avec l'équipe via l'inscription au SIAO pour toutes mères accueillies. Cette mobilisation de l'équipe, qui a été formée en janvier 2024 à la plateforme SIAO, a mené à des réorientations en résidences sociales (10 personnes) et en structure d'insertion.



En effet, dix femmes avec leur enfant ont été réorientées vers d'autres Centres Maternels disposant de mode de garde leur permettant ainsi de commencer une formation.

Les retours à domicile concernent des mineures ou des jeunes majeures qui sont retournées chez leur parents (quatre d'entre elles). Il est à noter que deux femmes ayant subi des violences conjugales sont retournées au domicile conjugal.

► PRIORITÉ À LA PRÉVENTION ET À LA PARTICIPATION DES RÉSIDENTES : LE CVS COMME OUTIL FONDAMENTAL

La prévention et la participation des résidentes à la vie de l'établissement et à leur propre prise en charge sont des priorités.

La participation active des résidentes repose sur la reconnaissance de leur statut de sujet actif, capable de contribuer à la co-construction des actions qui les concernent. Elle s'appuie sur des approches participatives qui valorisent leurs compétences, leurs savoirs et leur capacité à prendre des décisions. Cette participation peut se manifester à travers plusieurs modalités, telles que :

- **Les Conseils de vie sociale (CVS) :** élément clé de la participation des résidentes, les CVS permettent à chaque femme d'exprimer librement ses retours sur les conditions d'accueil et de proposer des pistes d'amélioration pour le fonctionnement de l'établissement. Ces réunions, organisées trois fois par an, favorisent une démarche participative essentielle en offrant un espace où les résidentes peuvent véritablement être écoutées et impliquées dans la co-construction des actions qui les concernent. Les CVS renforcent leur pouvoir d'agir, en les impliquant activement dans les décisions qui impactent leur quotidien et en leur offrant une voix essentielle dans le processus d'amélioration continue de l'accompagnement proposé.
- **Les espaces d'échanges collectifs,** ateliers participatifs, conseils de maison (organisés une fois par mois sur chaque site collectif), où les résidentes peuvent exprimer leurs besoins, leurs attentes et co-décider des règles de vie collective.



- **L'implication dans leur projet individuel :** en associant activement les femmes accueillies à l'élaboration et à l'évaluation de leur projet personnalisé, à travers la mise en place du contrat d'accueil individualisé fixant des objectifs et réévalué tout au long de la prise en charge, les équipes favorisent chez les mères une prise de conscience de leurs capacités et une responsabilisation progressive.
- **Le renforcement des compétences** à travers des actions ciblées et la mise en place de temps d'échange autour des sujets suivants : le parcours de soins et la couverture maladie ; la prévention et le dépistage des infections sexuellement transmissibles, l'hygiène et le soin du corps ; l'hygiène de vie et l'image de soi ; l'accès aux droits sociaux ; le logement et des droits en matière d'hébergement.

Les professionnelles utilisent également **divers supports multimédias**, le « photo-langage » et des sessions de brainstorming pour évaluer la compréhension des résidentes avant de lancer les discussions.

De plus, lors d'**organisation de moments festifs**, les mères sont invitées à cuisiner et à ramener une partie du repas. Elles sont également investies dans la préparation des activités, la décoration...

Des séances de prévention abordant des compétences parentales sont également proposées sur des sujets tels que les accidents domestiques, les étapes du développement de l'enfant, la diversification alimentaire, l'accompagnement au sommeil, et les gestes de premiers secours.

À travers **la réalisation d'un jeu**, l'équipe du Centre Maternel aborde également des sujets plus sensibles tels que la santé des femmes, l'IVG, la contraception, les risques domestiques, les problématiques de harcèlement et de cyberharcèlement.



Ces ateliers permettent aux résidentes de développer des outils pour mieux appréhender leur vie quotidienne et préparer leur avenir. Leur participation favorise ainsi le développement de leur pouvoir d'agir dans une logique d'autonomisation et de reprise de confiance en elles.

Les femmes sont invitées à participer à la planification des actions collectives et à donner leur avis sur l'élaboration des ateliers. Leur voix est également prise en compte lors des CVS où elles peuvent partager leurs retours sur les conditions d'accueil et proposer des idées d'améliorations. Un questionnaire annuel permet également de recueillir des retours anonymes, favorisant une expression plus libre et fournissant des informations précieuses pour l'adaptation des pratiques de l'équipe.

▶ LES ACTIVITÉS COLLECTIVES

Les activités collectives et les projets éducatifs jouent un rôle essentiel dans le renforcement et l'évaluation du lien mère-enfant, notamment à travers des moments ludiques ou en dehors de l'établissement. Ainsi, le Centre Maternel organise régulièrement **des sorties collectives pour une dizaine de mamans et leurs enfants**. Au cours de l'été 2024, les familles ont eu l'opportunité de passer une journée dans une ferme pédagogique, de visiter le jardin d'acclimatation de Paris, et de se rendre à la piscine. Ces sorties offrent des occasions privilégiées pour renforcer les échanges entre mères et enfants, avec un accent mis sur le plaisir et le bien-être.

Les équipes des quatre sites collectifs organisent également **divers ateliers** tels que la peinture, la pâtisserie, ainsi que **des séances de lecture et de jeux libres**, encadrées par les professionnelles de la petite enfance. Les temps de partage en groupe, axés sur le développement et les besoins du nourrisson, sont animés par les professionnelles et sont très appréciés des résidentes.

Pour favoriser la socialisation des enfants et les échanges entre les mères, des événements collectifs comme **les fêtes de fin d'année ou les repas estivaux** sont également organisés. Ces moments contribuent à soutenir la relation mère-enfant et à créer des liens sociaux pour les mères et les enfants, tout en offrant des occasions de découvrir de nouveaux environnements.

► LES PROJETS ÉDUCATIFS S'APPUYANT SUR DES PARTENARIATS ADAPTÉS AUX BESOINS

Pendant l'année 2024, des ateliers de socio-esthétique ont été mis en place pour les mères, leur offrant la possibilité de prendre du temps pour elles. Ces ateliers sont animés par une socio-esthéticienne et sont cofinancés par la Fondation L'Oréal à la suite d'un appel à projet auquel le Centre Maternel a répondu.

Ces **ateliers de socio-esthétique** ont plusieurs objectifs :

- travailler l'estime de soi des femmes accueillies au Centre Maternel ;
- favoriser la socialisation ;
- offrir aux femmes des temps privilégiés ;
- revaloriser leur image et leur réapprendre à prendre soin d'elles ;
- leur apprendre à se mettre en valeur de manière adaptée lors de rendez-vous (recherche d'emploi, entretiens, etc.) ;
- leur permettre d'engager une réflexion autour de leur rapport à leur propre corps.

Via la socio-esthéticienne, nous avons également pu recevoir des produits cosmétiques destinés aux mères. Ces produits sont bio et de bonne qualité. La socio-esthéticienne les utilise lors des ateliers et les mères peuvent repartir avec un ou deux exemplaires.

TÉMOIGNAGE

de M^{me} P.

Activité socio-esthétique

« Cela m'a fait beaucoup de bien, car cela faisait longtemps que je n'avais pas pris de temps pour moi. La dame était très gentille et accueillante, elle m'a mis à l'aise, et j'ai pu rencontrer d'autres mamans comme moi. »

TÉMOIGNAGE

de M^{me} B.

Atelier de massage mère-bébé

« C'était très agréable pour ma fille. Cela lui a fait du bien. Elle était très détendue après, alors qu'elle pleure beaucoup habituellement. Même si je lui fais souvent des massages, c'était beaucoup mieux pendant l'atelier. En plus, on était avec d'autres dames. J'ai aussi aimé ce temps partagé avec ma fille. »

Des **ateliers de massage mère-bébé** ont également été mis en place au cours de l'année 2024. Ils permettent à la mère de reprendre conscience de son corps et d'apprendre à entrer en lien avec son bébé par le toucher. Il s'agit d'un moment d'intimité et d'échange qui favorise la communication. Pour le bébé, les massages sont également bénéfiques : ils stimulent son système immunitaire et son système nerveux et favorisent l'endormissement. Ils permettent au tout-petit de prendre conscience de son corps, soulage les coliques et l'aident à se détendre et s'apaiser.

Enfin, un partenariat a été mis en place avec **l'association « Merci Tata »**, qui œuvre à la récupération de jeux et jouets en faveur d'associations. Les mères accueillies au Centre Maternel sont souvent en grande situation de précarité et n'ont pas les moyens d'acheter des jouets, lesquels sont pourtant essentiels au développement et à l'éveil du bébé et du jeune enfant. Grâce à ce partenariat, les jouets ont été proposés aux mères, qui ont été accompagnées par les professionnels pour choisir ceux adaptés à l'âge de leur enfant. Ces distributions de jouets sont prévues à hauteur d'une fois par an *a minima*.

► LES PARTENARIATS EXTÉRIEURS ET L'ACCOMPAGNEMENT À LA SANTÉ

Les partenariats avec des structures externes sont essentiels pour offrir un accompagnement global et de qualité aux mères accueillies, ainsi que pour préparer leur sortie du Centre Maternel.

L'équipe collabore étroitement avec **les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI)**, notamment les pédiatres, afin de garantir un suivi individualisé et adapté aux besoins des mères, et plus particulièrement de leurs enfants.

À la suite de rencontres portant sur l'évolution du public et des dispositifs impliquant l'unité de périnatalité, la PMI, la crèche et le Relais assistantes maternelles (Ram), plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour **améliorer la collaboration et la coordination entre ces différents acteurs**.

Ces mesures incluent la définition d'un processus collaboratif, un accord sur les modalités de travail, la mise en place d'un système d'orientation des usagers, une gestion des demandes, des sessions de formation pour le personnel, ainsi qu'un processus d'évaluation continue.

L'objectif est de centrer l'approche sur les besoins des résidentes tout en optimisant l'efficacité des services fournis par ces structures. En se rencontrant et en partageant leurs missions et besoins respectifs, les professionnels peuvent



mieux comprendre le fonctionnement de chaque dispositif et orienter, lorsque nécessaire, les personnes accueillies vers les spécialistes les plus adaptés.

L'augmentation d'un public de plus en plus jeune nous a amené à rencontrer la **Maison des adolescents**, ce qui nous a permis d'y orienter pour un suivi thérapeutique plusieurs jeunes femmes pour lesquelles les problématiques rencontrées, liées à leur âge, relevaient d'une prise en charge plus spécifique.

Une rencontre a été organisée en fin d'année avec un responsable d'une **future maison de santé pluridisciplinaire du territoire** qui devrait ouvrir ses portes sur le premier trimestre 2025. Nous avons pu échanger autour de nos besoins, tels que la mise en place d'un médecin référent, une facilité pour la prise de rendez-vous en urgence et des conseils sur les conduites à tenir en cas de symptômes des enfants. Une prochaine rencontre se déroulera à l'ouverture afin de concrétiser ce partenariat et d'échanger sur ses modalités.

► LA BIENTRAITANCE : UN CADRE ÉTHIQUE ET RELATIONNEL

Au sein du Centre Maternel, **la bientraitance est une approche éthique qui guide nos pratiques professionnelles** et garantit le respect de la dignité, des droits et des choix des résidentes. Elle se traduit au quotidien par :

- **L'écoute active et bienveillante.** Les professionnelles s'attachent à accueillir les résidentes sans jugement, en valorisant leurs forces et leurs ressources.
- **La co-construction de solutions.** Plutôt que d'imposer des réponses, l'équipe du Centre Maternel recherche au quotidien à développer des interventions adaptées aux besoins exprimés par les résidentes elles-mêmes. Les professionnelles travaillent également à aider les mères à trouver leurs propres solutions.
- **Le respect de l'individualité.** La bientraitance implique une individualisation de l'accompagnement, tenant compte de l'histoire, des vulnérabilités et des projets de chaque résidente. Ainsi, chaque accompagnement répond au plus

près aux besoins et aux singularités de chaque mère. L'équipe utilise le contrat d'accueil individuel (CAI) qui permet de fixer avec la mère des objectifs concernant les différents registres de l'accompagnement tels que le savoir habiter, la parentalité, la santé, l'autonomie, l'insertion ou le budget. Ce CAI est co-construit avec la mère pour une durée de trois mois maximum.

- **La prévention de la maltraitance institutionnelle.** Cela passe par des pratiques réflexives, à travers des réunions d'équipe hebdomadaires, la mise en place de monographies, des groupes d'analyse de pratique mensuels et une évaluation régulière des actions menées mise en place à travers les séances de travail mensuelles avec la cheffe de service. Ces instances permettent à l'équipe de professionnelles des temps de réflexion, de mise à distance et d'échange autour de leur pratique.

Pour que la participation et la bientraitance soient pleinement effectives, il est essentiel pour nous d'adopter une approche intégrant les dimensions éducative, sociale, psychologique et sanitaire. L'équipe pluridisciplinaire joue ici un rôle clé, en favorisant une articulation fluide entre les différents acteurs de l'accompagnement.

En outre, la mise en œuvre d'une évaluation continue des pratiques permet d'ajuster les interventions au plus près des besoins, tout en plaçant les résidentes au centre de leur prise en charge. Cette démarche contribue non seulement à leur épanouissement personnel et parental, mais également à la création d'un environnement protecteur et stimulant pour leurs enfants.

En conclusion, **la participation des résidentes au sein du Centre Maternel, articulée à une démarche bien-traitante, constitue un véritable pilier en faveur de l'autonomie et de la protection de l'enfance.** C'est en reconnaissant leur pouvoir d'agir et en créant les conditions d'un accompagnement respectueux et adapté au plus près de leur besoin que nous pouvons pleinement remplir notre mission au service de la dignité et de l'émancipation des femmes et de leurs enfants.

5. LE PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

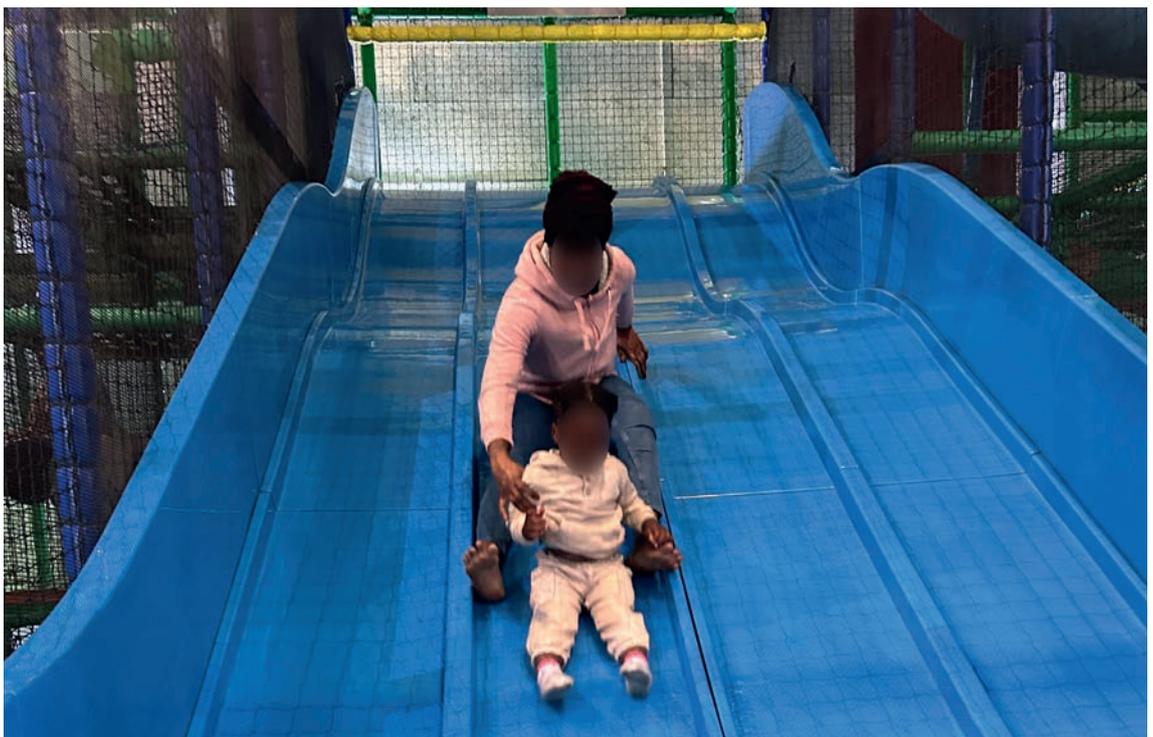
Le Centre Maternel accueille des femmes confrontées à des difficultés dans leur rôle de mère, qu'il s'agisse de devenir mère pour la première fois ou de gérer les défis continus de la maternité. À cette étape de vie cruciale qu'est la maternité, les résidentes doivent faire face à une multitude de défis éducatifs, sociaux, affectifs et scolaires. Ces difficultés s'ajoutent à la lourde responsabilité de veiller au bien-être et à la sécurité de leurs jeunes enfants, dans un contexte souvent marqué par une grande précarité liée à l'impossibilité d'être régularisée et par une fragilité et vulnérabilité souvent liées à leur parcours de vie. Dans ce cadre, notre engagement se concentre sur un accompagnement global à la parentalité, en mettant au premier plan la sécurité, le développement global de l'enfant, et le renforcement du lien affectif et maternel. Ces situations ont un impact important notamment concernant la qualité de la sortie du dispositif ; un grand nombre de sorties s'effectuent à l'hôtel, ce qui représente un danger quant à la sécurité du jeune enfant.

Nous avons également constaté une forte augmentation des secours financiers octroyés par le Centre Maternel pour les dépenses de santé et de vêture. En effet, les mères arrivent de plus en plus souvent sans aucun vêtement ni pour elle ni pour leur enfant.

L'accompagnement au Centre Maternel ne se limite pas uniquement à l'aspect matériel ou éducatif, mais s'étend à la création d'un environnement favorable au renforcement des compétences parentales.

► UNE PLUS GRANDE PRÉCARITÉ, UNE POLY-VULNÉRABILITÉ

Au cours de l'année 2024, **les tendances identifiées en 2023 concernant les profils de notre public se sont confirmées**. En effet, nous avons observé une évolution significative des problématiques rencontrées par les familles que nous accueillons.



De plus en plus de mères arrivent dans un état de grande fragilité, ce qui demande une réadaptation constante de nos pratiques professionnelles. Les familles que nous accueillons sont le plus souvent affectées par des facteurs multiples tels que l'isolement, des antécédents de violences, des difficultés économiques ou des problématiques de santé mentale et des parcours migratoires traumatiques. Cette complexité croissante des situations orientées impose à l'équipe de revoir et d'ajuster ses stratégies d'accompagnement afin de répondre de manière plus ciblée et individualisée aux besoins de chaque famille.

L'une des conséquences directes de cette vulnérabilité accrue est l'augmentation du nombre de familles admises à la suite de signalements d'informations préoccupantes émanant de professionnels externes, tels que les services sociaux et les maternités. Ces signalements reflètent les inquiétudes des institutions concernant la capacité des mères à garantir la sécurité et le bien-être de leurs enfants. Face à ces défis, le Centre Maternel joue un rôle central dans **l'évaluation des compétences parentales**. Cette évaluation tient compte des recommandations et des observations transmises par les professionnels précédemment en charge du suivi, en particulier dans les maternités. Nous avons pu constater en 2024 un nombre croissant d'orientations pour lesquelles le Centre Maternel a eu pour mission d'évaluer en urgence la situation et de confirmer, pour la plupart des situations, les éléments de danger pour l'enfant.

La précarité des mères est aggravée par l'absence ou la faiblesse de leurs ressources financières, ou de leur situation administrative (aucun des droits n'est ouvert et les démarches de régularisation ne sont pas entamées, voire impossibles à effectuer durant le temps d'accueil au Centre Maternel) ce qui rend nécessaire **un accompagnement intensif dans leur processus d'insertion sociale**. Cela implique de nombreux accompagnements extérieurs, pour effectuer par exemple les démarches de régularisation au point d'accès au droit (PAD) ou encore les démarches d'insertion professionnelle via le Plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie) ou France Travail.

En 2024, le Centre Maternel a accompagné 62 familles. Pour 48 d'entre elles, l'insertion professionnelle reste un défi majeur, notamment en raison de l'absence de droit au séjour ou des difficultés à accéder à un mode de garde pour leurs enfants.



Notons également que 40 mères ne disposent d'aucune ressource et qu'au 31 décembre 2024, cinq mères ne disposent d'aucune couverture santé et 20 disposent de l'aide médicale d'État (AME). Ces situations ont entraîné au cours de l'année 2024 **une augmentation des secours financiers en vêture et santé**. En effet, la plupart des situations accueillies en 2024 ont nécessité en urgence, dans le premier mois de prise en charge, des achats de vêtements et de matériel de puériculture et le financement de soins.

L'AUM octroie **des secours financiers mensuels** afin de couvrir les besoins en alimentation, hygiène et transport pour la dyade mère-enfant. Ces secours sont distribués chaque début de mois, sous la forme de chèques de service depuis avril 2024. Ils étaient auparavant distribués en espèces, mais au vu de l'augmentation importante des besoins durant l'année 2024, l'AUM a fait le choix de passer aux chèques de service afin de limiter la circulation d'espèces et de s'assurer que la somme d'argent soit bien utilisée pour subvenir aux besoins primaires (alimentation et hygiène), notamment dans les cas des publics souffrant d'une addiction.

L'équipe du Centre Maternel accompagne activement les mères dans **la recherche de solutions de mode de garde**, en les aidant à obtenir une place en crèche, en organisant des entretiens avec des assistantes maternelles potentielles, et en les soutenant dans leurs démarches auprès du Relais des assistantes maternelles (RAM). Au-delà du mode de garde, les professionnelles du Centre Maternel recherchent également des solutions quant à la prise de relais auprès des enfants. La plupart des mères accueillies sont particulièrement isolées et n'ont que peu ou pas de relais. Elles arrivent avec de lourds traumatismes, des problématiques d'addiction, des parcours de violences intrafamiliales. Trouver un mode de garde à temps partiel leur permet de se ressourcer et de prendre soin d'elles, et participe également à la prévention de la maltraitance. Malgré ces efforts, beaucoup de mères se retrouvent confrontées à des obstacles liés à la régularisation administrative qui ne leur permettent pas d'accéder aux minimas sociaux, notamment ceux destinés à financer des solutions de garde.

Consciente de ces difficultés, l'AUVM intervient en octroyant, en plus des secours mensuels couvrant les besoins primaires, **des aides financières d'urgence** pour répondre aux besoins essentiels des mères et de leurs enfants. Ces aides visent également à faciliter la mise en place de solutions temporaires, permettant ainsi de renforcer le lien mère-enfant, une priorité identifiée par les professionnelles de la petite enfance du Centre Maternel.

► UN PUBLIC DE PLUS EN JEUNE

L'augmentation du nombre de mineures accueillies sous mesure, qu'il s'agisse d'ordonnances de placement provisoire (OPP) ou d'accueils provisoires (AP), a un impact considérable sur les pratiques professionnelles au sein de notre structure. Cette évolution nécessite une série d'adaptations et de réajustements de la part de notre équipe.

Tout d'abord, cette hausse du nombre de jeunes mineures implique **une intensification des interventions éducatives**. Les professionnelles sont amenées à réaffirmer régulièrement le cadre de vie afin de soutenir le développement et l'épanouissement des jeunes femmes accueillies. Ces interventions incluent des rappels fréquents des règles et des repères structurants qui favorisent

leur intégration et leur bien-être. Une dynamique plus encadrante est ainsi instaurée au sein des sites collectifs.

Face à ces résidentes plus jeunes, l'équipe doit également mettre en place **des contrats d'accompagnement individualisé sur des périodes plus courtes**, avec des objectifs simplifiés et réévalués plus fréquemment. En temps normal, ces contrats sont élaborés de manière trimestrielle avec la résidente pour fixer des objectifs à atteindre. À chaque renouvellement, les éventuels freins au succès des projets en cours sont identifiés, et l'implication de la mère est renforcée, notamment sur les questions de parentalité et d'insertion. Pour ces jeunes, souvent plus vulnérables, les contrats sont adaptés de façon plus régulière, parfois chaque mois, voire chaque semaine dans les situations les plus préoccupantes.

Par ailleurs, comme constaté en 2023, **le besoin d'accompagnement physique pour les déplacements extérieurs**, par exemple pour les courses ou les rendez-vous médicaux, reste très important. Cette demande accrue est liée à l'autonomie réduite des jeunes accueillies, nécessitant une présence renforcée de l'équipe éducative et un encadrement plus proche.

En outre, en raison des défis propres à l'adolescence, l'augmentation du nombre de mineures sous mesure conduit à l'intensification des tensions au sein des espaces de vie collectifs. Cela amène les professionnelles à intervenir plus fréquemment en tant que médiatrices pour apaiser les tensions et préserver un climat harmonieux, essentiel au bien-être des enfants et des familles accueillies. Les référentes sociales proposent régulièrement **des moments de médiation entre les résidentes** lorsque des tensions se font sentir. Ces moments de dialogue peuvent être organisés lors des conseils de maison en collectif ou lors d'entretiens formels entre deux résidentes. Chaque partie est encouragée à exprimer ses difficultés, et les résidentes concernées réfléchissent ensemble à des solutions pour améliorer leur relation ou résoudre la situation conflictuelle. Ces temps de médiation sont animés et guidés par les professionnelles, qui veillent à faciliter la communication et à promouvoir le vivre-ensemble.

Les conflits identitaires et les pressions sociales peuvent générer du stress et de l'anxiété chez les mères accueillies. Pour y faire face, l'équipe

Mise en lumière de l'adaptation des pratiques professionnelles à un public plus jeune

Le service a accompagné M^{me} Z. en raison de préoccupations majeures concernant sa situation maternelle et son incapacité à assumer les responsabilités liées à sa maternité. Cette jeune femme ayant accouché d'une petite fille présentait de nombreuses **difficultés dans la gestion de sa maternité et de son quotidien**. Son comportement, marqué par une absence de prise en charge de son enfant et une immaturité, a conduit à une demande d'accompagnement éducatif et social pour assurer la sécurité de sa fille et, le cas échéant, envisager une séparation en famille d'accueil.

Contexte menant à l'orientation

L'orientation vers le Service a été initiée à la suite de plusieurs signalements et d'une demande explicite des parents de M^{me} Z., qui ne pouvaient plus l'accueillir à leur domicile en raison du manque de place. Les principales inquiétudes concernaient l'absence de préoccupations maternelles de la part de la jeune femme, son comportement risqué et l'inefficacité de ses tentatives de prendre en charge sa fille. En mai 2022, plusieurs fugues ont été constatées, souvent en présence d'hommes et dans des situations de grande vulnérabilité, accompagnées d'un absentéisme scolaire. En 2023, des comportements de vol et de négligence ont été observés, notamment des actes mettant en danger sa fille, qui a ensuite été confiée au Centre Maternel avec sa mère, sous la forme d'une **ordonnance de protection provisoire actée par le juge des enfants**. M^{me} Z. a également exprimé un désir de reprendre sa scolarité à la rentrée de septembre 2023, mais ne souhaitait pas s'engager dans un suivi thérapeutique familial ni individuel, ce qui a amplifié les préoccupations concernant sa capacité à répondre aux besoins de sa fille.

« Son immaturité et son manque de repères ont été des obstacles majeurs à son adhésion au projet éducatif. »

Objectifs de l'accompagnement posés à partir du bilan diagnostic de départ

La principale finalité de l'accompagnement était **d'assurer la sécurité de l'enfant et de soutenir M^{me} Z. dans la prise en charge de sa maternité**, en lui apportant un cadre structuré pour l'aider à devenir plus autonome et responsable. Les objectifs étaient les suivants :

- assurer la prise en charge éducative de la jeune mère et de son enfant dans un cadre sécurisé ;
- l'accompagner dans la réappropriation de son rôle de mère et dans l'acquisition de repères éducatifs adaptés à l'âge et à la situation ;
- l'aider à retrouver un équilibre entre sa vie d'adolescente et son rôle de mère, en lui apportant des outils de gestion quotidienne et un soutien psychologique ;
- la préparer à une réinsertion scolaire et professionnelle, en lui fournissant des ressources éducatives et des solutions adaptées à ses besoins.

Les freins et difficultés rencontrés dans l'accompagnement par le Service

Plusieurs freins ont été rencontrés dans l'accompagnement de M^{me} Z., principalement liés à son immaturité et à sa résistance à s'engager

...

Monographie

• • •

dans le processus thérapeutique et éducatif proposé. **Les principales difficultés étaient les suivantes.**

- **L'absence d'engagement de M^{me} Z.** : bien qu'elle ait accepté d'être accueillie au Centre Maternel, elle n'a pas montré de véritable investissement dans les activités éducatives, ni dans la prise en charge de sa fille.
- **La résistance à l'accompagnement psychologique** : son absence de volonté de suivre un suivi thérapeutique a constitué un frein majeur.
- **Le manque de repères et de cadre** : M^{me} Z. a eu du mal à assumer son rôle de mère faute de repères clairs dans sa vie familiale et personnelle. Elle semblait souvent préférer une vie de jeune fille plutôt que d'assumer ses responsabilités parentales.
- **L'immaturation émotionnelle et comportementale** : cette immaturité s'est manifestée par une absence de réaction aux besoins de sa fille, une gestion erratique de la vie quotidienne et un manque d'initiative dans la gestion du quotidien.

Les nécessaires réadaptations de l'équipe dans sa pratique pour s'adapter à la singularité des personnes accueillies

L'équipe a dû adapter sa pratique pour répondre aux besoins spécifiques de M^{me} Z. et de sa fille. **Voici les réadaptations mises en place.**

- **Approche individualisée** : chaque intervention a été ajustée pour prendre en compte l'immaturation de la jeune femme et la nécessité de lui fournir des repères clairs. L'accompagnement a été plus souple et a mis l'accent sur la valorisation des petites réussites.
- **Soutien dans la gestion des émotions** : des outils ont été introduits pour l'aider à mieux comprendre ses émotions et à gérer les défis de la parentalité. Des entretiens plus réguliers

et plus ciblés ont été proposés pour favoriser l'expression de ses préoccupations.

- **Renforcement des compétences parentales** : le Service a travaillé sur la structuration de la vie quotidienne de M^{me} Z. en l'aidant à prendre en charge de manière progressive les besoins de sa fille, tout en ajustant ses attentes en fonction de son rythme et de ses capacités.
- **Suivi intensifié et mobilisations externes** : l'équipe a travaillé avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et certains services de santé mentale pour veiller à la mise en place de suivis adaptés, notamment en matière de prise en charge psychologique.

Conclusions

L'accompagnement de M^{me} Z. a permis de **mettre en lumière ses difficultés à assumer son rôle de mère** et à gérer son quotidien de manière responsable. Son immaturité et son manque de repères ont été des obstacles majeurs à son adhésion au projet éducatif. Toutefois, un travail a été effectué pour l'aider à mieux comprendre ses responsabilités et à prendre progressivement en charge les besoins de sa fille.

Au vu des difficultés rencontrées, le Service a préconisé une séparation de la dyade, avec un **placement en famille d'accueil pour la mère et sa fille**, afin de sécuriser l'enfant et d'offrir à M^{me} Z. un cadre plus adapté à son développement. Une prise en charge spécifique sera nécessaire pour M^{me} Z. afin de lui permettre de mieux assumer ses responsabilités parentales et de se construire un projet de vie plus cohérent avec sa réalité. Il a été acté par le juge des enfants que l'enfant serait confiée aux grands-parents maternels. M^{me} Z. a été placée au sein d'une maison d'enfants à caractère social (MECS) avec des droits d'hébergement le week-end chez ses parents pour profiter de sa fille. De plus, une aide éducative à domicile (AED) a été actée pour accompagner les grands-parents dans l'éducation de leur petite-fille et s'assurer de la sécurité de cette dernière. ■

du Centre Maternel renforce son accompagnement en encourageant davantage les mères à accepter **un suivi thérapeutique en dehors de l'institution**. Des entretiens individuels plus fréquents sont également organisés, offrant un espace d'échange sur leurs ressentis et leurs difficultés personnelles, toujours en lien avec leur rôle maternel.

Nous avons également constaté une augmentation des problématiques telles que **la consommation de drogues et les troubles alimentaires**, ce qui nous a amenés à identifier les acteurs compétents sur le territoire et à renforcer notre réseau de partenaires (Centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie – CSAPA, Centre Ithaque). Les vigilances ont donc été accrues, en particulier le soir et la nuit. La présence des agents de service intérieur et des surveillants de nuit a été intensifiée pour les mères concernées par ces problématiques.

L'accompagnement social des mères adolescentes est spécifiquement adapté à leurs besoins. Il vise à renforcer leur autonomie, leur confiance en elles et leur capacité à prendre des décisions éclairées pour elles-mêmes et pour leur enfant. L'équipe ajuste son approche à leur rythme, fixant des objectifs réalisables et adaptés à leur situation.

En réponse à ces évolutions, nous avons ainsi acté une augmentation des conseils de maison. Ces réunions servent à réaffirmer et à adapter les règles de vie commune ainsi que les attentes, en fonction des besoins et des défis rencontrés. Les conseils jouent un rôle essentiel dans la gestion des dynamiques collectives et dans la création d'un environnement favorable au développement des jeunes enfants. L'équipe a pu lors des conseils de maison aborder des thèmes autour de la prévention sous forme de jeux de questions/réponses.

Cette situation requiert également que soit établi **un cadre plus strict** pour garantir la sécurité et le bien-être de toutes les résidentes. Avec l'évolution du public accueilli, il est crucial d'intégrer les problématiques spécifiques aux mères adolescentes dans l'accompagnement proposé. De fait, l'adolescence est une phase de transition complexe, marquée par des changements physiologiques, émotionnels, sociaux et cognitifs. Les adolescentes font face à des



fluctuations d'humeur, des conflits identitaires et des pressions sociales, ce qui peut entraîner du stress et de l'anxiété.

En réponse aux évolutions observées, le Centre Maternel a intensifié les interventions quotidiennes sur le collectif, notamment autour des problématiques d'hygiène et de rangement, pour réaffirmer et adapter les règles de vie collective en fonction des besoins et des défis rencontrés. Il est désormais nécessaire d'établir un cadre plus contenant pour garantir la sécurité et le bien-être des résidentes.

► AUGMENTATION DE L'ACCUEIL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

En 2024, 91 % des mères accueillies au Centre Maternel ont été victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, nécessitant une prise en compte particulière et une sensibilisation accrue de l'équipe aux traumatismes subis. Cette situation a entraîné une augmentation des besoins de protection des mères, nécessitant parfois leur déplacement d'urgence vers d'autres structures spécialisées. Pour répondre à cette évolution, la sécurité des sites a été renforcée grâce à l'intensification des passages des agents de service intérieur et des surveillants de nuit.

L'accompagnement des enfants co-victimes des violences subies par leurs mères nécessite un soutien spécifique, notamment pour aborder la notion d'emprise. Le Centre Maternel a intensifié sa collaboration avec l'unité de périnatalité et les



dispositifs spécialisés de l'AUVM. L'équipe a été formée en 2024 à l'accompagnement des femmes victimes de violences encore sous emprise et inclura désormais dans sa prise en charge une évaluation approfondie des besoins des enfants co-victimes et une prise en charge spécifique de l'enfant. Cette préoccupation répond à un besoin ciblé par le département dans la fiche n° 5 du Schéma départemental.

► AUGMENTATION DES TROUBLES PSYCHOLOGIQUES ET PSYCHIATRIQUES

En 2024, environ 24,19 % des mères accueillies présentaient des troubles psychologiques ou psychiatriques (rencontrées *a minima* une fois par des psychologues et psychiatres extérieurs) avec, pour certaines d'entre elles, un traitement médicamenteux quotidien, nécessitant une adaptation de l'accompagnement et une vigilance particulière, notamment concernant la restauration du lien mère-enfant et la gestion quotidienne. Pour répondre à ces besoins, l'équipe du Centre Maternel a développé des partenariats avec des centres médico-psychologiques (CMP), l'unité de périnatalité, des infirmiers libéraux, les unités mères-bébés, et des services de suivi psychologique externes.

La prise en charge des souffrances psychiques liées à la parentalité est devenue un enjeu majeur. Nous avons renforcé notre collaboration avec les dispositifs de santé mentale du département. Un partenariat avec un psychologue en libéral a été mis en place avec le Centre Maternel afin de pouvoir orienter les mères en urgence. En effet, la durée d'attente rendant impossible l'accès aux dispositifs de droit commun (CMP et centres médico-psycho-pédagogiques – CMPP), l'orientation vers des professionnels en libéral est indispensable. On note également, sur l'année 2024, une augmentation des rendez-vous auprès de psychiatres et d'unités de psycho-trauma.

Ces situations ont un impact sur le collectif et demandent une vigilance quotidienne de la part de l'équipe. Elles nécessitent également une évaluation approfondie de l'impact sur l'enfant, entraînant parfois un travail de séparation de la dyade.

► LA MISSION D'ÉVALUATION PRÉCOCE DU CENTRE MATERNEL

En 2024, le Centre Maternel a envoyé 21 informations préoccupantes (IP) et signalements, contre 13 en 2023. Sur 10 situations, une évaluation a été mandatée et sept enfants ont été placés. Cette tendance souligne les fragilités croissantes du public accueilli. Le Centre Maternel, en tant qu'ultime solution avant placement, assure la continuité du lien mère-enfant tout en offrant un environnement sécurisé pour les enfants. De plus, un travail en étroite collaboration avec les services de PMI a permis de renforcer cette mission de prévention précoce, conformément à la fiche action n° 1 du Schéma départemental.

Dans le cadre de la démarche qualité, nous avons retravaillé les procédures liées aux IP et renforcé l'observation par les professionnels. Nous avons également multiplié les rencontres avec les familles pour améliorer la détection précoce des situations de danger. Une grille d'observation du jeune enfant et d'évaluation des compétences parentales a été élaborée et a permis d'observer et d'analyser encore plus finement les situations d'enfants en danger.

L'équipe du Centre Maternel a été accompagnée par la cheffe de service dans la rédaction des écrits et dans l'annonce aux familles lorsqu'une situation de danger se présentait.

Les femmes accueillies au Centre Maternel présentent une fragilité extrême, avec des compétences parentales souvent à reconstruire. Cette vulnérabilité, exacerbée par des parcours de vie chaotiques, conduit fréquemment à des situations où le bien-être et la sécurité des enfants sont directement menacés, nous incitant parfois à procéder à des signalements pour les protéger. L'accompagnement que nous proposons vise à soutenir ces mères dans la réappropriation de leur rôle parental, en leur offrant un environnement sécurisant et des outils pour renforcer leur confiance en elles et leur capacité à répondre aux besoins de leurs enfants.

TÉMOIGNAGE de M^{me} N.

« J'ai été très bien accueillie. Tout se passe bien. J'aimerais être encore accompagnée dans mes démarches. »

6. LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

Le Centre Maternel a reçu la visite de la Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse (DPEJ) et de la Direction de l'hébergement des familles vulnérables (DHFV) pour **une évaluation de la qualité d'accompagnement proposée au Centre Maternel**. Un temps de présentation et d'échange autour de l'accompagnement proposé, de l'évolution du public accueilli et des difficultés rencontrées a eu lieu. De plus, une visite de deux sites collectifs ainsi que de deux appartements a été organisée. La qualité des hébergements a été soulignée ainsi que l'adaptation des logements en matière de sécurité (sécurité fenêtre, placard, anti-pince-doigt, barrière de sécurité).

Au mois de juin 2024 s'est tenue **l'élection des délégués du Conseil de vie sociale**. L'ensemble des mères accueillies étaient présentes lors de cette instance. Deux déléguées et deux suppléantes ont été élues.

Le défaut d'orientation prégnant sur les huit derniers mois de l'année 2024 a amené à **repenser l'organisation du Centre Maternel**, pour répondre au mieux à l'évolution des besoins du public cible qui y est accueilli. Ainsi, nous avons fermé l'un des sites collectifs de quatre places au mois d'octobre 2024. Ces places sont désormais proposées via deux appartements partagés sur la commune d'Orly, avec l'accord de la DHFV.

SUIVI DU PLAN D'ACTION : L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ EN 2024

► ACCUEIL (OUTILS LOI 2002-2)

Bonne pratique définie par l'AUVM	Indicateurs d'évaluation	Éléments de preuve
La <i>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</i> est affichée dans l'ensemble des locaux et/ou bureaux de l'AUVM.	Nombre de chartes affichées/nombre de locaux	Constat Objectif : 100 %
Le règlement de fonctionnement est accessible dans chaque local collectif et/ou bureau de l'AUVM.	Nombre de règlements de fonctionnement accessibles/nombre de locaux	Constat Objectif : 100 %
Les locaux permettent de garantir la confidentialité des échanges.	Nombre de bureaux adaptés/ nombre total de bureaux	Objectif : 100 % dans chacun des services
Lors de chaque nouvelle admission, sont remis au résident : <ul style="list-style-type: none"> • le livret d'accueil, • la <i>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</i>. 	Nombre de documents remis/nombre d'admissions au cours de l'année	Objectif : 100 % de contrats de séjour signés dans chacun des services
Un contrat de séjour est signé au moment de l'admission à l'AUVM.	Nombre de contrats de séjour signés/nombre d'admissions au cours de l'année	Objectif : 100 % dans chacun des services
Les nouveaux résidents sont accompagnés dans la compréhension de ces documents et l'explicitation de leurs droits grâce à une information claire et adaptée.	Nombre de questionnaires anonymes rendus complétés par les résidents/nombre de familles prises en charge au moment de l'enquête	Enquête anonyme Tendre vers 50 % en 2025
Les professionnels utilisent les outils mis à leur disposition (contrats d'admission et de prolongation) pour garantir l'individualisation des projets d'accompagnement.	Nombre de signatures d'un contrat d'admission DRIHL/nombre d'admissions	Objectif : atteindre 100 % des familles
Le contrat de séjour respecte les articles de la <i>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</i> .	Existence ou non d'un écart avec la <i>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</i>.	Objectif : 0 % d'écart

2024	Observations
100 %	Les chartes sont affichées dans chaque site collectif, ce qui permet aux familles résidentes du lieu ainsi qu'à celles accueillies en appartement d'y avoir accès lors des entretiens individuels au bureau.
100 %	Le règlement est affiché dans les espaces communs de chaque site, afin que les familles qui y résident ainsi que celles qui sont hébergées en appartement puissent les consulter lors de leurs entretiens individuels en bureau.
100 %	Les locaux, chambres, appartements et bureaux sont conformes au respect de la confidentialité. Chaque site collectif dispose d'un bureau permettant de garantir la confidentialité lors des entretiens avec les familles.
100 %	Ces documents sont remis lors de la signature du contrat de séjour, le jour de l'admission. La cheffe de service vérifie ce point après chaque admission.
100 %	Le contrat de séjour est une obligation réglementaire, il est lu et expliqué à la résidente lors de la préadmission puis signé, le jour de l'admission, par la résidente, la référente et la cheffe de service en deux exemplaires (un pour l'institution, le second pour la personne accueillie). Une copie est conservée dans le dossier individuel numérique. Un contrôle de conformité est effectué après chaque entrée par la cheffe de service.
96 %	23 familles sur 24 accueillies ont répondu au questionnaire en 2024. Les familles ont pu être accompagnées dans la compréhension de ces documents par les professionnels en cas de besoin. De plus, un interprète est sollicité le cas échéant afin de s'assurer de la compréhension du résident.
100 %	Le CAI est une obligation réglementaire. Il est co-construit par la résidente et son référent pour une durée déterminée après le premier mois de prise en charge. Il est signé par la résidente, la référente et la cheffe de service en deux exemplaires (un pour l'institution ; le second étant remis à la personne accueillie). Une copie est conservée dans le dossier numérique individuel de la famille. La durée du CAI varie d'une semaine jusqu'à trois mois, en fonction des besoins individuels de la personne accueillie.
0 %	Les contrats de séjour ont été réécrits en début d'année 2023, puis soumis à la consultation du Conseil de la vie sociale. Ils respectent les articles de la <i>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</i> .

▶ PARTICIPATION DES RÉSIDENTS

Bonne pratique définie par l'AUM	Indicateurs d'évaluation	Éléments de preuve
Le conseil de la vie sociale se réunit au moins trois fois par an.	Nombre de CVS organisés	Au moins 3 CVS par an
	Nombre de participants/nombre de résidents adultes	Tendre vers 60 %
Mise en place d'ateliers thématiques.	Nombre d'ateliers thématiques organisés	Au moins 2 par an
Mise en place d'un groupe projet une fois par an.	Nombre de groupes projet sur un an	Minimum 1
	Nombre de réunions par an du groupe projet	Minimum 1
Une enquête de satisfaction annuelle à destination des résidents est mise en place.	Nombre de questionnaires remplis/nombre de questionnaires envoyés (tendre vers 50 %)	Au moins 1 questionnaire par an
Une procédure de signalement des événements indésirables et indésirables graves est définie et mise en œuvre par les professionnels.	Existence d'une procédure	Constat oui/non
L'AUM communique sur le traitement des événements indésirables, dont les événements indésirables graves, aux parties prenantes.	Une procédure décrivant le circuit de communication, les remontées d'information et le traitement des informations est mise en place	Le registre

2024	Observations
100 %	Trois CVS ont été organisés en 2024, le 19 juin, le 19 septembre et le 11 décembre. Ces CVS ont permis aux familles accueillies de s'exprimer et de préparer avec l'équipe les temps forts comme les sorties d'été, les fêtes de fin d'année et l'organisation des différentes sorties. Lors de ces instances, elles ont également pu partager leur retour sur les conditions d'accueil et faire des propositions.
77 %	Cette année, l'équipe du Centre Maternel a su remobiliser les familles hébergées en appartement en diffus afin de les faire participer aux différentes réflexions et projets d'activités et de sorties. De nouvelles élections ont eu lieu pendant le CVS du 19 juin, 17 familles sur 22 étaient présentes.
8	Des ateliers thématiques sont régulièrement mis en place, abordant les compétences parentales, les étapes du développement du jeune enfant, les gestes de premiers secours, les risques d'accidents domestiques, le harcèlement et le cyberharcèlement.
3	Programmation des activités de loisirs, de bien-être et d'accès à la culture.
6	Rencontres préparatoires aux activités et retour conviviaux à l'issue des sorties.
96 %	23 familles sur 24 ont répondu au questionnaire en 2024.
Oui	Oui, via la mise en place d'une notice explicative et d'une présentation en réunion auprès de l'ensemble des professionnels.
100 %	Oui.

► CONDITIONS D'HÉBERGEMENT

Axe	Bonne pratique définie par l'AUVM	Indicateurs d'évaluation
Logement individuel	Un état des lieux (EDL) à l'entrée et à la sortie est réalisé avec le résident et signé par les deux parties.	Nombre d'EDL signés/nombre de résidents (les 15 dernières familles sorties par service et par an)
	Les logements proposés sont en adéquation avec la composition familiale à l'admission.	Tableau d'occupation + surface du logement
	Le mobilier est en lien avec la composition familiale à l'admission.	État des lieux
Respect des droits	Les règles d'occupation offrent la possibilité de recevoir des membres de la famille des résidents ou des tiers dans le respect des règles définies par le contrat de séjour.	Oui/non
	Les règles d'occupation des locaux d'hébergement laissent à la personne accueillie la possibilité d'entrer et de sortir dans le respect des règles définies dans le contrat de séjour.	Adaptation du contrat de séjour
	L'AUVM organise l'hébergement de façon à ce que l'intimité et la vie privée du résident soient respectées.	Adaptation du contrat de séjour
Installation dans le lieu d'hébergement	Les principaux acteurs de la vie de quartier (commerces de proximité, association, etc.) sont présentés au résident.	Livret d'accueil/questionnaire résidents annuel

Éléments de preuve	2024	Observations
Objectif : 100 %	100 %	Les états des lieux sont une obligation réglementaire, ils sont en effet liés au versement d'une caution à l'entrée. L'EDL est effectué et signé en deux exemplaires (un pour l'institution, le second pour la personne accueillie). Une copie est conservée dans le dossier numérique de la famille. Les états des lieux permettent également : de travailler le savoir habiter ; une réactivité quant aux éventuels travaux à effectuer.
Objectif : 0 % de refus de résidents à l'admission liés à la typologie du logement	0 %	La diversité des hébergements proposés (collectifs, appartements T1, T2 et T4) permet à l'équipe éducative d'anticiper et de proposer un hébergement adapté à la composition familiale.
Objectif : 100 %	100 %	L'équipe éducative ainsi que l'agent technique s'assurent que le mobilier est en correspondance avec les besoins de la famille orientée.
Objectif : 100 %	100 %	Nous favorisons le maintien des liens familiaux organisé à l'extérieur des locaux collectifs Nous nous devons, en effet, de garantir la sécurité des autres mères et enfants accueillies sur le collectif. Les modalités ont été détaillées dans le contrat de séjour, document présenté et expliqué lors des entretiens de préadmission avec les personnes concernées. Nous considérons nécessaire de communiquer de manière transparente dès la préadmission sur le cadre du Centre Maternel.
Objectif : 0 % d'écart	0 %	Les différentes modalités d'accueil ainsi que la diversité du public accueilli nous ont amenés à mettre en place une réflexion quant à l'adaptation de notre contrat de séjour. En effet, l'accueil de mères mineures requiert des modalités spécifiques. Ainsi les contrats de séjour ont été adaptés à chaque spécificité du public afin de respecter la vie privée et les libertés tout en garantissant une sécurité optimale. De plus, chaque mère dispose d'une clé du pavillon ainsi qu'une de sa chambre (lorsqu'elle est accueillie en collectif), et d'une clé de son appartement (pour les accueils en appartements en diffus). Les résidentes peuvent ainsi circuler librement dans le cadre des règles de vie en collectivité définies dans le contrat de séjour. Chaque situation est unique et nous nous efforçons d'adapter nos pratiques, tout en respectant les normes légales et réglementaires.
Objectif : 0 % d'écart	0 %	Le respect de l'intimité et de la vie privée de chaque résident est une priorité pour l'AUVM, car ces aspects sont essentiels pour garantir le bien-être et le confort du public accueilli au sein de notre établissement. Nos pratiques visent à préserver la confidentialité des informations personnelles, à créer un environnement sécurisé, et à offrir des espaces privatifs adaptés à chacun. De plus, nous sommes à l'écoute des besoins des résidents en ce qui concerne leur vie privée et leurs interactions sociales, permettant une prise en compte individualisée et respectueuse de leur dignité et de leur autonomie.
Objectif : 100 %		Connaître son environnement et apprendre à repérer les acteurs locaux sont essentiels. Cela permet aux résidentes d'identifier des lieux ressources et ainsi de gagner en autonomie. De plus, l'ouverture sur l'extérieur participe à leur épanouissement personnel et social, ainsi qu'à la promotion de la citoyenneté et de l'inclusion sociale en favorisant les rencontres. Après chaque admission, les résidentes, en fonction de leur autonomie, sont accompagnées par les professionnelles ou par une autre mère vers les principaux acteurs du quartier, tels que les commerces de proximité, les associations et les lieux culturels, la PMI, la bibliothèque... Nous encourageons également les résidentes à participer aux événements locaux en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs capacités. Les professionnelles utilisent également des cartes et des plans afin d'aider les mères à se repérer dans leurs déplacements quotidiens.

Chiffres

2024

DONNÉES ANNUELLES

- Nombre d'admissions : **29 situations familiales, soit 60 personnes**, dont 7 femmes enceintes.

Tous les accueils sont réalisés par des travailleurs sociaux dans la journée de 9 heures à 21 heures.

Les admissions sont toutes orientées par la DHFV du Conseil Départemental 94, ou au travers de la DPEJ lorsqu'il s'agit d'accueils de femmes avec enfants sous mesure de protection judiciaire – action éducative en milieu ouvert (AEMO) ou ordonnance de placement provisoire (OPP) – ou sous mesure de protection administrative – aide éducative à domicile (AED).

- Nombre de personnes accueillies : **54 adultes + 8 mères mineures + 71 enfants, soit 133 personnes et 62 situations familiales**. 7 femmes enceintes ont été accueillies dont 5 ont accouché pendant leur prise en charge.
- Nombre de nuitées théoriques : **10 980 nuitées** (30 mères x 366 nuits).
- Nombre de nuitées réalisées : **18 354 nuitées**, soit 8 762 nuitées pour les mères et 9 592 nuitées pour les mineurs.
- Taux d'occupation global : **79,79 %**.

Notons que le taux d'occupation sur l'année 2024 reflète un défaut d'orientations sur les huit derniers mois de l'année. En effet, malgré le maintien du lien avec l'orienteur (la DHFV) et de nombreuses relances quant à la disponibilité des places tant en collectifs qu'en appartements diffus, nous n'avons eu que très peu d'orientations. Nous analysons que l'impact sur le taux d'occupation est également lié à la réduction des temps de prise en charge en lien avec les nouvelles dispositions prises par la DHFV (temps de prise en charge de trois mois renouvelable).

- Moyenne quotidienne : **30 personnes**.
- Nombre de sorties : **39 familles, soit 106 personnes**.
- Taux de rotation : **79,69 %** (nombre de personnes sorties/nombre total de personnes hébergées).

Notons qu'en raison de 5 naissances en 2024, notre calcul des items « à l'entrée » se base sur 128 personnes, quand celui des items « à la sortie » se base sur 133 personnes.

1. TRANCHES D'ÂGE (133 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
0-3 ans	68	51,12
4-10 ans	3	2,25
11-14 ans	0	0
15-17 ans	8	6,02
18-25 ans	30	22,56
26-30 ans	10	7,52
31-49 ans	14	10,53

En 2024, nous avons accueilli 62 mères dont 8 mères mineures, et 71 enfants dont 3 de plus de 3 ans.

Il convient de souligner que tout au long de l'année 2024, nous observons au sein du Centre Maternel une progression constante du nombre de mineures et de jeunes femmes de moins de 25 ans (ces deux profils représentant 28,68 % des mères accueillies) avec de jeunes enfants, ces situations constituant désormais la majorité de notre public.

2. COMPOSITIONS FAMILIALES (62 FAMILLES)

	Nombre	Pourcentage
Femme + 1 enfant	50	80,65
Femme + 2 enfants	9	14,52
Femme + 3 enfants	1	1,61
Femme enceinte	2	3,22
Couple + 1 enfant	0	0

En 2024, nous avons accueilli 7 femmes enceintes, dont cinq ont accouché au cours de leur prise en charge, nécessitant de la part de l'équipe une attention particulière concernant la préparation à la naissance ainsi que l'établissement des premiers liens mère-enfant au cours des premiers mois de vie. Cela a également entraîné un renforcement de l'accompagnement au quotidien concernant les premiers gestes de soins essentiels au bon développement du nourrisson.

3. DURÉES D'HÉBERGEMENT (133 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
< 15 jours	2	1,5
16 jours à 6 mois	35	26,32
7 à 12 mois	54	40,6
13 à 18 mois	30	22,56
19 à 24 mois	8	6,02
> à 24 mois	4	3

Durant l'année 2024, la durée moyenne d'hébergement est réduite. **En effet, 66,92% des mères accueillies ont été accompagnées entre 16 jours à 12 mois.** Ces temps d'hébergement plus courts ont entraîné un nécessaire réajustement dans l'accompagnement proposé. Les missions se concentrent désormais sur l'évaluation du lien mère-enfant et la mise en place d'un soutien visant à le renforcer. Dans ce cadre, l'approche a évolué : il ne s'agit plus d'accompagner les familles jusqu'à une stabilisation globale et une sortie vers une solution durable. Désormais, l'accompagnement s'inscrit dans une logique de parcours, incluant une orientation vers d'autres dispositifs lorsque les préoccupations majeures autour de la parentalité ont été levées.

4. ORIGINES GÉOGRAPHIQUES (62 FAMILLES)

	Nombre	Pourcentage
Val-de-Marne	62	100

5. NATIONALITÉS (62 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
Union européenne	16	25,81
Hors Union européenne	46	75,19

6. SITUATIONS AU REGARD DU LOGEMENT

À l'entrée (128 personnes) :

	Nombre	Pourcentage
Logement chez un tiers	30	23,44
Hôtel	22	17,18
Dispositif d'hébergement d'urgence	19	14,85
Hôpital	12	9,38
Domicile conjugal	10	7,82
Centre Maternel	6	4,69
Dispositif Marielle Franco	5	3,90
CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile)	3	2,34
Errance	2	1,56
Squat	2	1,56
Autre	17	13,28

En 2024, une hausse notable est observée dans l'orientation vers le Centre Maternel de mères provenant précédemment de leur domicile conjugal. Notons également qu'en 2024, nous avons accueillis 12 femmes sortantes de maternité, une hausse notable car cela représente le double de l'année 2023.

À la sortie (133 personnes) :

	Nombre	Pourcentage
Maintien à l'AUVM	61	45,87
Hôtel	17	12,79
Résidence sociale	10	7,52
Centre Maternel	10	7,52
Retour au domicile	9	6,76
Placement d'un enfant	7	5,26
Logement chez un tiers	4	3
Structure d'insertion	3	2,26
Rupture de contrat avec réorientation	2	1,5
Autre	10	7,52

Durant l'année 2024, 39 ménages sont sortis, soit 106 personnes.

La hausse du nombre de placements, déjà observée en 2023, se prolonge en 2024. Cette augmentation est étroitement liée à une évolution du profil des personnes accueillies, marqué par une vulnérabilité accrue. Face à cette réalité, notre mission d'évaluation du lien mère-enfant a été intensifiée, révélant un nombre préoccupant de situations jugées extrêmement fragiles avant même l'entrée dans notre dispositif.

7. RESSOURCES (62 PERSONNES)

N.B. Une même famille pouvant disposer de plusieurs ressources, le total des pourcentages est supérieur à 100 %.

À l'entrée :

	Nombre	Pourcentage
PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant)	15	24,19
RSA (revenu de solidarité active) socle	14	22,58
RSA majoré	6	9,68
Allocations familiales	6	9,68
ASF (allocation de soutien familial)	6	9,68
Prime d'activité	2	3,22
Revenus du travail	1	1,61
CF (complément familial)	1	1,61
AAH (allocation aux adultes handicapés)	1	1,61
Pension alimentaire	1	1,61
Sans ressources	40	64,5

Étude des revenus issus du travail uniquement (1 personne)

	Nombre	Pourcentage
De 1 510 à 2 000€	1	100

À la sortie :

	Nombre	Pourcentage
PAJE	20	32,25
RSA socle	12	19,35
RSA majoré	12	19,35
ASF	10	16,13
Revenus du travail	9	14,51
Allocations familiales	7	11,29
CF	3	4,83
ASS (allocation spécifique de solidarité)	2	3,22
Prime d'activité	2	3,22
AAH	1	1,61
Pension alimentaire	1	1,61
Sans	33	53,22

Nous constatons une diminution notable du nombre de personnes sans ressource à la sortie, expliquée par la mobilisation et le travail effectué par l'équipe sur la question de la régularisation administrative.

Étude des revenus issus du travail uniquement (8 personnes)

	Nombre	Pourcentage
> 500 euros	2	25
De 510 à 750 euros	2	25
De 760 à 1 100 euros	1	12,5
De 1 110 à 1 500 euros	2	25
De 1 510 à 2 000 euros	1	12,5

8. SITUATIONS AU REGARD DE L'EMPLOI (62 PERSONNES)

À l'entrée :

	Nombre	Pourcentage
Sans emploi	56	90,32
CDI temps plein	1	1,61
Formation non rémunérée	3	4,84
Formation rémunérée	0	0
Étudiant	2	3,23

À la sortie :

	Nombre	Pourcentage
Sans emploi	48	77,41
CDI temps plein	1	1,61
CDD temps plein	2	3,23
CDD temps partiel	1	1,61
Formation non rémunérée	2	3,23
Formation rémunérée	1	1,61
Contrat d'apprentissage	1	1,61
Job	2	3,23
Étudiant	4	6,46

9. PROTECTION SOCIALE (62 PERSONNES)

À l'entrée :

	Nombre	Pourcentage
AME (aide médicale d'État)	20	32,26
CSS (Complémentaire santé solidaire)	21	33,87
CMU (Couverture maladie universelle)	17	27,42
Aucun droit	4	6,45

À la sortie :

	Nombre	Pourcentage
CSS	22	35,48
AME	19	30,65
CMU	16	25,81
Aucun droit	5	8,06

10. SITUATIONS AU REGARD DE LA SANTÉ

Adultes

N.B. Pourcentage réalisé sur la base de 62 mères, une même personne pouvant avoir besoin de plusieurs orientations.

	Nombre	Pourcentage
Médecine générale	36	58,06
CMP (centre médico-psychologique)	15	24,19
Périnatalité	10	16,13
PMI (Protection maternelle et infantile)	8	12,90
Hospitalisation	7	11,29
Grossesse	7	11,29
Urgence	6	9,67
Soins dentaires	3	4,83
Soins ophtalmiques	3	4,83
Soins en alcoologie	3	4,83
Soins en toxicomanie	2	3,22
Autre	3	3,22

En 2024, toutes mères accueillies ont eu besoin de soins médicaux. En effet, les conditions de précarités à leur arrivée ont nécessité une prise en charge médicale et la mise en place d'un suivi.

Près de 24,19 % (en augmentation par rapport à 2023) des mères accueillies présentent des difficultés psychiques et ont été orientées vers des dispositifs adaptés.

Soulignons que, sur 29 femmes admises en 2024, 20 femmes avaient été victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales à l'entrée au Centre Maternel, et 3 femmes ont été victimes de violences conjugales pendant leur prise en charge, soit **33,34 % des femmes accueillies sur l'année**. Ce chiffre reste constant par rapport à 2023.

Enfants

N.B. Pourcentage réalisé sur la base de 71 enfants, un même enfant pouvant avoir besoin de plusieurs orientations.

	Nombre	Pourcentage
PMI	71	100
Médecine générale	21	29,57
CMPP (centre médico-psycho-pédagogique)	17	23,94
Hospitalisation	8	11,26
Autre	13	18,30

34 enfants, soit 47,87 %, ont eu un besoin d'orientation sur plusieurs aspects concernant la santé. On constate une nette augmentation des besoins de soins chez les enfants par rapport à 2023.

10 enfants, soit 14,3 %, sont suivis ou ont été suivi par l'unité de périnatalité en 2024, ce qui représente une augmentation par rapport à 2023 (10,9 % alors). Ceci s'explique par le travail en partenariat avec l'unité de périnatalité débuté en 2023, qui sur l'année 2024 a permis un meilleur repérage des besoins et une orientation plus rapide.

On constate que **100 % des enfants accueillis sont suivis en PMI** pendant leur prise en charge au Centre Maternel. Ceci est dû au travail en étroite collaboration avec les PMI mis en place au cours de l'année 2023, assurant un suivi régulier pour chaque enfant.

12 enfants sont accueillis sous mesure judiciaire, ce qui représente le double de l'année 2023, et 10 font l'objet d'une mesure administrative, ce qui représente également une augmentation par rapport à l'année précédente.

7 enfants ont été placés en 2024 à la suite d'un signalement et d'un travail de partenariat avec la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

11. AUTRES DONNÉES

Notons également que :

- 62,90 % des adultes accueillis ne disposent pas de droits administratifs complets, notamment de titre de séjour, à la sortie et/ou au 31 décembre 2024 ce qui représente une nette augmentation par rapport à 2023 (50,70 %)
- Sur 62 familles accueillies en 2024, 23 familles accueillies, soit 37 %, sont en capacité de payer une participation financière à l'hébergement.
- Une famille a bénéficié d'une mesure d'accompagnement personnalisée (Masp)
- 83,87 % des familles accueillies bénéficient d'un suivi social en espace départemental des solidarités (EDS) à la sortie et/ou au 31 décembre 2024.
- Près de 57 % des familles sont inscrites au SIAO au 31 décembre 2024.

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2025

Les objectifs 2025 du Centre Maternel, dont la mise en œuvre se fera en adéquation avec les fiches actions du Schéma départemental, se définissent comme suit.

1. Développer la communication et la collaboration avec les acteurs de la prévention et de la santé, dans le but de faciliter l'orientation des mineures enceintes, des jeunes majeures et des mères isolées en situation de vulnérabilité vers les structures d'accueil appropriées (lien avec la fiche action n° 6 du Schéma départemental).

Il s'agit de connaître et se faire connaître par les acteurs du territoire, afin de communiquer sur les conditions d'accueil en Centre Maternel et les démarches à suivre, ce qui permet de fluidifier l'accueil du public et de prévenir les ruptures de parcours.

2. Renforcer l'autonomie et la responsabilisation des femmes accueillies.

L'un des objectifs majeurs pour 2025 sera de renforcer l'autonomie des mères accueillies en développant leur pouvoir d'agir :

- *Encourager la prise de décision active* à travers un accompagnement plus individualisé et adapté à chaque situation, permettant à chaque résidente de devenir actrice de son parcours et de sa vie familiale.
- *Accompagner les mères dans l'appropriation de leur rôle parental et social*, en mettant en place des actions visant à renforcer leur confiance en elles, leur indépendance et leur capacité à assumer des responsabilités au quotidien.

3. Développer les relais pour les enfants et améliorer la gestion des sorties, en particulier celles concernant des situations complexes, afin de garantir une transition sécurisée et un suivi adapté pour les résidentes.

Face à un public de plus en plus fragile, il est essentiel de garantir des transitions sécurisées pour les enfants :

- *Renforcer les relais dédiés aux enfants*, afin de garantir un suivi adapté pour eux en cas de sortie du Centre Maternel, de développer leur socialisation. Cela inclut la mise en place d'accompagnements éducatifs, psychosociaux et médicaux pour assurer une continuité dans le parcours des enfants, notamment vers des dispositifs de soins, de loisirs ou d'aide éducative.
- *Développer des partenariats avec des structures d'accueil adaptées*, telles que des crèches, des écoles, ou des services de soutien à la parentalité, afin de faciliter la transition vers des environnements extérieurs plus permanents tout en maintenant la sécurité et le bien-être de l'enfant, mais aussi pour permettre une observation des compétences parentales également en dehors de la structure.
- *Offrir aux mères accueillies du temps* pour se ressourcer et se concentrer sur leurs démarches, en particulier celles liées à l'insertion professionnelle.
- *Assurer une sortie sécurisée et pérenne du Centre Maternel avec les partenaires locaux* (en lien avec la fiche action n° 6 du Schéma départemental)

4. Accompagner au Centre Maternel en appartement.

Afin de préparer les femmes à un retour à une vie autonome, le Centre Maternel mettra l'accent sur :

- *Accompagner les résidentes dans leur passage en appartement*, en leur offrant un suivi renforcé dans une démarche de semi-autonomie, où elles peuvent se préparer à la gestion de leur quotidien (logement, emploi, parentalité, finances).
- *Garantir un soutien adapté à la vie en autonomie*, à travers des visites régulières et des échanges avec

l'équipe éducative pour ajuster les interventions et résoudre les difficultés rencontrées.

5. Protéger les enfants co-victimes de violences conjugales.

L'un des enjeux majeurs pour 2025, déjà présent et pris en compte en 2024, en lien avec la fiche action n° 5 du Schéma départemental, sera la protection des enfants co-victimes de violences conjugales, en particulier dans le cadre des femmes accueillies victimes de violences :

- *Renforcer les compétences de l'équipe éducative et des intervenants* sur les problématiques des violences conjugales et des impacts sur les enfants, mettre en application les connaissances et compétences acquises lors de la formation des professionnels en octobre 2024.
- *Mettre en place un suivi spécifique pour les enfants*, avec des actions de prévention et de soutien afin de limiter les risques de traumatisme, de maltraitance et de négligence.

6. Développer le travail en transversalité au sein du Pôle Protection et insertion.

La collaboration entre les divers acteurs du Pôle Protection et insertion est cruciale pour favoriser le développement des compétences des professionnels et créer des synergies, au bénéfice des personnes accueillies :

- *Renforcer le travail transversal* entre les équipes du Centre Maternel et les autres services du Pôle Protection et insertion, afin de coordonner les efforts autour de l'accompagnement des familles, de la protection de l'enfance et de l'insertion sociale et professionnelle.
- *Mettre en place régulièrement des temps de rencontres et séances de travail*, permettant de partager les informations essentielles et de définir des stratégies d'intervention communes.

7. Accompagner les familles dans le repérage et l'orientation vers les acteurs du territoire.

Afin d'élargir l'accès aux ressources disponibles sur le territoire, il sera nécessaire d'orienter les familles vers des acteurs sociaux locaux :

- *Développer les partenariats avec les acteurs locaux* afin d'accompagner les familles dans leurs démarches d'accès à des services tels que les aliments solidaires, les vêtements gratuits, ou les jouets pour les enfants.
- *Sensibiliser les mères et leur fournir des outils d'autonomisation* pour qu'elles puissent identifier et accéder aux ressources locales essentielles à leur bien-être et à celui de leurs enfants.
- *Organiser des ateliers pratiques* pour informer les familles sur les dispositifs existants et faciliter l'accès à des services complémentaires pour leurs enfants et elles-mêmes.

Ces objectifs pour 2025 visent à renforcer l'autonomie et la sécurité des femmes accueillies tout en répondant aux besoins spécifiques d'un public plus fragile, notamment en développant des relais adaptés pour les enfants. Le travail en transversalité, la recherche continue de partenaires, la protection des enfants co-victimes, le développement des relais pour les enfants, ainsi que la formation continue des équipes éducatives sont des priorités afin de garantir un accompagnement cohérent, respectueux et de qualité.



Association d'intérêt général

4 rue du Docteur Calmette 94310 ORLY

Tél : 01 45 97 24 05 • info@auvm.org

N° SIRET : 332 335 702 000 46 • Code APE : 8790 B

www.auvm.org